Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

7 AVRIL 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 5

1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «État d'avancement du deuxième appel à projets du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires» 5

1.2 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Situation délicate de l'École Plurielle à Genval» 7

1.3 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Suivi de la mise en œuvre de la revue des dépenses» 9

1.4 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suivi du projet de revue des dépenses de 2025 lié aux investissements en matière de transition écologique dans les bâtiments scolaires» 9

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Plan européen de relance et de résilience» 12

1.6 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Suivi de la mise en œuvre du Plan de relance et de résilience (PRR), de son adaptation et des solutions envisagées pour les projets identifiés à risque» 12

1.7 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Réforme des subventions facultatives» 16

1.8 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Peut-on enfin informer les acteurs de terrain de la nouvelle gouvernance des subventions facultatives?» 16

1.9 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «État des lieux du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles» 19

1.10 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suivi du projet de revue des dépenses de 2024 lié à l'accélération de liquidations en faveur des opérateurs des secteurs bénéficiaires du Fonds Écureuil » 21

2 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de monitoring afin d'anticiper les risques» (article 78 du règlement) 23

3 Question orale de M. Octave Daube à Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique» (article 78 du règlement) 23

4 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pilotage statistique de l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement) 23

5 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 39

5.1 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Renforcement de la formation relative à l'endométriose» 39

5.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Suppression du financement des structures collectives d'enseignement supérieur dont l'Université ouverte de Charleroi» 41

5.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Biais de genre induits par les questionnaires à choix multiples (QCM)» 44

5.4 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact de la réforme des pensions sur le personnel de l'enseignement supérieur» 46

5.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Discrimination à l'égard d'étudiants et étudiantes inscrits à la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet» 48

5.6 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Santé mentale des étudiantes et étudiants» 50

5.7 Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Les femmes sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes» ...52

5.8 Question de M. Octave Daube, intitulée «Grève des étudiants le 31 mars» 54

5.9 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Plan contre les violences sexistes et sexuelles» 56

5.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Établissements d'enseignement supérieur: harcèlement sexuel et sexiste au sein du personnel» 56

5.11 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Fausses universités: état de la situation et évaluation du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus» 59

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Yves Evrard, intitulée «État d'avancement du deuxième appel à projets du plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires»

M. Yves Evrard (MR). – Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (PIEBS), un deuxième appel à projets, bénéficiant d'un budget de quelque 200 millions d'euros, a été lancé le 27 novembre 2023. Pour rappel, les projets de rénovation éligibles peuvent bénéficier à l'ensemble des réseaux d'enseignement. En effet, à la fin de la précédente législature, nous avons adopté un décret correctif après avoir constaté que Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) avait remporté la grande majorité du budget. Nous avons donc décidé de plafonner les montants, notamment pour influencer leur répartition lors du deuxième appel. La date limite d'introduction des dossiers a été fixée au 12 mars 2024. Plus d'une année s'est donc écoulée depuis la soumission des demandes de financement auprès de vos services. Bien entendu, les services doivent procéder à un travail d'analyse rigoureux des projets et les demandeurs font preuve de patience, ce dont nous les remercions.

Madame la Ministre-Présidente, pourriez-vous dresser un état des lieux de ce dossier? Quel éclairage pouvez-vous nous apporter sur le fond? Selon quelle échéance la Commission inter-caractère (CIC) doit-elle remettre son avis? Ensuite, de quel délai dispose le gouvernement pour prendre une décision? Enfin, quel est le bilan des contacts avec WBE et les fédérations de pouvoirs organisateurs?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la circulaire 9106 du 27 novembre 2023 a lancé le deuxième appel à projets du Plan d'investissement exceptionnel, conformément au décret du 27 avril 2023 relatif à celui-ci. Cet appel s'adressait aux établissements d'enseignement supérieur, hors universités, et à l'enseignement de promotion sociale (EPS). Les candidatures pouvaient être introduites jusqu'au 12 mars 2024.

Le 24 octobre, le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) m'a communiqué sa proposition de classement, dûment motivée et

documentée. Eu égard à l'investissement exceptionnel destiné aux établissements de l'enseignement supérieur, j'ai souhaité parfaire ma compréhension de ce dossier que je considère comme particulièrement important. Dès lors, mon cabinet a rencontré à plusieurs reprises les représentants du SGISS pour m'assurer une maîtrise totale du dossier, en ce compris des aspects techniques et des implications budgétaires.

L'administration a ensuite soumis à la CIC la liste des projets priorisés pour avis, conformément à l'article 9 du décret. Lors de la réunion du 18 février 2025 de la CIC, certaines fédérations de pouvoirs organisateurs ont sollicité des compléments d'information. Une nouvelle réunion de la CIC s'est donc tenue le 18 mars 2025, pour laquelle des demandes d'éclaircissements de certaines fédérations de pouvoirs organisateurs ont été transmises 48 heures avant sa tenue, ce délai n'ayant dès lors pas permis à l'administration de rassembler tous les éléments de réponse utiles.

La réunion du 18 mars a néanmoins permis plusieurs avancées. La première est la clarification de la position de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) quant au recours au fonds de garantie et à la subvention en intérêts. Il s'agit d'un élément clé pour valider la trajectoire budgétaire du PIEBS et l'application des plafonds par réseau, définis à l'article 3, § 1er, du décret. En effet, le montant des charges d'intérêts étant inclus dans celui des enveloppes allouées à chaque fédération de pouvoirs organisateurs, WBE, en confirmant son recours au fonds de garantie, a permis à l'administration d'intégrer cela dans les calculs des montants dont pouvait encore bénéficier le pouvoir organisateur.

L'administration a signalé avoir identifié une erreur matérielle dans l'analyse d'un dossier lié à une implémentation de WBE. Cette erreur, détectée à temps et corrigée sans préjudice pour les demandeurs, a entraîné des ajustements dans le classement des projets, qui ont été présentés lors de cette même réunion de la CIC. L'objectif est de finaliser et de valider la liste des dossiers priorisés le plus rapidement possible. La prochaine – et j'espère dernière – réunion de la CIC se tiendra le 22 avril 2025. Après celle-ci, il reviendra au gouvernement d'établir la liste des projets priorisés sur base de la proposition du SGISS et des avis de la CIC.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que je ferai de ce dossier, dès qu'il me reviendra, une priorité.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse ne me surprend pas. Ce dossier est complexe et toutes les parties concernées attendent leur part du gâteau. Je comprends que cela prenne un peu de temps. Quoi qu'il en soit, je constate que vous suivez le dossier et l'important est d'avoir la maîtrise des paramètres. Faites en sorte que celles et ceux qui ne bénéficieront pas tout de suite de subventions ne perdent pas leur travail et leur investissement, notamment dans l'identification des besoins dans la rénovation énergétique ou dans d'autres domaines.

Lors de mes prochaines questions, nous verrons à quel point l'impact risque d'être important avec l'effet du Plan de relance européen. Il nous appartiendra alors, en effet, de mobiliser les moyens en fonction du meilleur calibrage possible, en respectant les plafonds pour que chaque réseau puisse bénéficier de sa part du gâteau.

1.2 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Situation délicate de l'École Plurielle à Genval»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre-Présidente, j'ai récemment été sensibilisé à la situation de l'École Plurielle à Genval, engagée dans une pédagogie Freinet. Cet établissement connaît une période d'incertitude concernant son avenir et la pérennité de son projet éducatif.

En 2018, à la suite d'une demande de subventions introduite dans le cadre de l'appel à projets de 2017 portant sur la création de nouvelles places, le pouvoir organisateur avait reçu un accord de principe de subventionnement portant sur l'achat et la rénovation d'un bâtiment existant, permettant ainsi la création de 480 places pour la rentrée 2019-2020. Cependant, il est apparu rapidement que le projet initial serait soumis à des retards importants, lesquels ont été confirmés les années suivantes.

Dès lors, sur la proposition de la Direction générale des infrastructures (DGI), votre prédécesseur a permis que cet établissement puisse bénéficier de moyens issus de l'enveloppe «Création de places rapides» du budget des dépenses pour l'année 2022, et ce, pour un total d'environ 606 340 euros. Cet appui public visait l'installation, la location et la désinstallation de douze classes modulaires, d'un local polyvalent, de deux locaux sanitaires et de deux bureaux. Cette décision était basée sur le projet validé par le gouvernement Demotte. La location de ces classes modulaires devait durer jusqu'en juin 2025, soit trois ans, puisque la rénovation du bâtiment scolaire devait en principe s'achever à cette période.

Or, il me revient que les travaux du bâtiment scolaire alternatif ne seront pas terminés pour la prochaine rentrée. L'École Plurielle risque donc d'être amenée à fermer ses portes au terme de l'actuelle année scolaire, ce qui serait regrettable au vu des besoins auxquels répond cette école. La communauté scolaire tout entière, pourtant tant impliquée, généreuse, dévouée et passionnée, est dans le désarroi et l'inquiétude.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous été sensibilisée à la situation de cette école? Votre cabinet aurait-il été informé du sort de cet établissement? Au vu des circonstances, quelles solutions pourraient-elles être apportées afin de garantir la continuité de ce projet pédagogique? Fussent-elles temporaires, des pistes seraient-elles envisagées grâce aux différents outils publics de subventionnement? Au-delà des possibilités de financement, quels sont les moyens auxquels il peut être recouru pour faciliter l'occupation de locaux par des pouvoirs organisateurs

intéressés, en ce compris par d'éventuelles mutualisations d'espaces avec d'autres établissements situés dans la même commune, tous réseaux confondus? Voyez-vous des pistes intéressantes à ce niveau?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, l'École Plurielle a effectivement introduit une candidature dans le cadre de l'appel à projets pour la création de nouvelles places dans les zones ou parties de zone en tension démographique. En août 2018, elle a obtenu un accord de principe sur une subvention de maximum 1 451 983 euros pour l'achat et la rénovation d'un immeuble existant afin de créer 480 places scolaires. L'octroi de cette subvention était conditionné à la signature d'un compromis de vente dans les trois mois suivant l'envoi de l'accord de principe et à l'ouverture des places pour la rentrée scolaire 2019. Divers aléas exogènes à la Fédération Wallonie-Bruxelles ont impliqué une révision fondamentale du projet. Le bâtiment que le pouvoir organisateur pensait acquérir n'a finalement pas fait l'objet d'un accord entre son propriétaire et l'école.

Néanmoins, le pouvoir organisateur a trouvé une implantation provisoire en attendant l'achat et la rénovation du bâtiment définitif. À partir de la rentrée 2022, en attendant la réalisation d'un projet de construction définitif pour la rentrée 2025, le pouvoir organisateur a loué des pavillons modulaires sur un nouveau site. Pour permettre l'ouverture de ces places temporaires, mon prédécesseur a octroyé, le 13 octobre 2022, une subvention de 606 000 euros pour la concession domaniale et la location de pavillons durant une période de 32 mois.

En parallèle, le pouvoir organisateur a poursuivi sa prospection afin de trouver un lieu où il pourrait définitivement s'implanter. Ces recherches ont mené à un site composé d'un terrain et d'une maison. En octobre 2022, mon prédécesseur a donné l'injonction à l'administration de libérer, pour l'achat de ce site, 870 000 euros sur les 1 451 983 euros accordés en 2018. La subvention a été calculée sur la base de l'offre.

En complément du montant de cette subvention, le 5 décembre 2022, le conseil de gestion du Fonds de garantie a marqué son accord sur la demande de garantie et de subvention en intérêts pour l'acquisition du bien pour un montant de 652 000 euros. Le solde de la subvention semble donc insuffisant pour construire une école. Cependant, selon le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS), le pouvoir organisateur reviendrait finalement à son projet initial, à savoir le bâtiment qui aurait dû être acheté en 2018.

En tout état de cause, à la suite du décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires, le Fonds pour la création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire n'est plus alimenté. Il n'est donc plus possible de subventionner, à partir de ce fonds, les projets visant spécifiquement à créer des nouvelles places.

En outre, le décret susmentionné prévoit, en ce qui concerne les autres programmes de subventionnement des bâtiments scolaires, un mécanisme établi sur des critères déterminant un classement des projets à subventionner. Il n'y a donc plus de possibilité d'intervention financière discrétionnaire à ce jour. C'est une situation compliquée.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour avoir dressé cet historique qui se termine cependant bien tristement. Vous concluez en affirmant qu'il n'y a plus de possibilités de financement. J'en ai bien pris note et l'école a été informée récemment que le fonds pour la création de places n'était plus alimenté.

Une réflexion ne devrait-elle pas être menée quant à la possibilité de répondre aux besoins des écoles qui se trouvent dans une telle situation? Vous pouvez imaginer la détresse, non seulement des enseignants et de la direction, mais aussi des parents et élèves eux-mêmes qui ont trouvé dans cette école des réponses à des besoins très spécifiques.

1.3 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Suivi de la mise en œuvre de la revue des dépenses»

1.4 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suivi du projet de revue des dépenses de 2025 lié aux investissements en matière de transition écologique dans les bâtiments scolaires»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je voudrais revenir sur le processus de revue des dépenses qui prévoit de cibler cette année les investissements liés à la transition climatique et environnementale dans l'enseignement obligatoire. Sont ainsi visées les subventions infrastructurelles qui sont liquidées au profit de chantiers de travaux et de rénovation portés par les pouvoirs organisateurs des différents réseaux de l'enseignement.

Je cite à ce propos de manière parcellaire les éléments importants qui figurent dans l'exposé général du budget initial de 2025: «L'objectif de cette revue sera de permettre d'augmenter, à moyen et long terme, les capacités de soutien du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné, du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement libre subventionné et du Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française, sans créer d'impact supplémentaire sur le budget de la Communauté française, en tenant compte des économies d'énergie et des économies budgétaires réalisées par les pouvoirs organisateurs bénéficiaires grâce à la rénovation de leurs bâtiments.» Cela peut paraître ambitieux, mais on peut comprendre que cela fasse partie des objectifs prioritaires quand on connaît l'état du parc actuel – avec notamment les modules RPG qui consomment des

milliers de litres de mazout. En outre, on peut lire que «cette revue des dépenses devra notamment permettre de mieux cartographier la part des subventions «infrastructures» dédiées à la transition climatique et énergétique, ainsi qu'à mieux estimer et objectiver les économies potentielles pouvant être réalisées grâce à ces investissements».

Un rapport intermédiaire doit être transmis au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 30 juin au plus tard. Madame la Ministre-Présidente, que pouvez-vous déjà nous dire sur la conduite de ce chantier?

Il était aussi prévu qu'un groupe de travail administratif structure son travail en deux phases, consistant d'abord à collecter des données utiles pour objectiver les gains économiques possibles et définir les priorités, puis, au printemps 2025, à formuler des pistes concrètes pour mobiliser davantage de moyens financiers. Que pouvez-vous nous dire sur l'évolution du suivi politique prévu au sein d'un comité de pilotage pour le début de ce mois d'avril? L'exécution du cahier des charges annoncé l'an dernier est-elle satisfaisante?

Enfin, des difficultés auraient-elles éventuellement été identifiées pour la conduite de ce chantier? Le cas échéant, quelles suites y ont-elles été réservées?

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Le processus de revue des dépenses est désormais lancé et intégré au cycle budgétaire, avec un nouveau cycle de projets lancés à la fin de 2024. Nous souhaitons revenir aujourd'hui sur le projet de revue des dépenses 2025 concernant les investissements liés à la transition écologique dans l'enseignement obligatoire. Selon le cahier des charges, cette revue des dépenses vise à identifier les leviers permettant d'accélérer l'investissement dans la performance énergétique des bâtiments scolaires, sans alourdir le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre-Présidente, où en est actuellement ce projet de revue des dépenses? Quel est le calendrier précis d'analyse? Une méthodologie spécifique a-t-elle été arrêtée? Quels types de données sont mobilisés pour objectiver les économies d'énergie générées ou attendues dans les établissements scolaires concernés? Des concertations sont-elles prévues avec les pouvoirs organisateurs, les administrations compétentes et les opérateurs locaux pour nourrir cette analyse?

Est-il prévu dans le cahier des charges d'analyser comment la récupération des économies d'énergie peut pérenniser ou amplifier les investissements? Dans un contexte de raréfaction des moyens budgétaires, pouvez-vous garantir que cela ne vise pas à réduire le soutien public à la rénovation énergétique en demandant aux établissements scolaires de participer à l'effort budgétaire?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Messieurs les Députés, la revue des dépenses sur les investissements liés à la transition climatique et environnementale a été mandatée pour répondre aux

questions suivantes, reprises dans le cahier des charges que vous avez en partie cité: comment cartographier la part des subventions «infrastructures» dédiées à la transition climatique et énergétique, ainsi que les investissements réalisés grâce à ces subventions? Comment cartographier et estimer les économies potentielles qui peuvent être réalisées grâce à ces investissements en distinguant les différents types d'investissement sur une ligne du temps? Dans quelle mesure serait-il pertinent d'instaurer un système de subventionnement différencié pour les travaux structurants et non structurants, en tenant compte des différences d'économies d'énergie réalisées et de leur évolution? Comment objectiver les économies prévues, afin qu'elles puissent soit faire l'objet d'un remboursement total ou partiel des subventions infrastructurelles du Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS), soit être impactées dans les subventions ou dotations de fonctionnement allouées chaque année aux pouvoirs organisateurs, en fonction de leur population scolaire notamment?

Le cahier des charges annexé au projet de décret contenant le budget des dépenses 2025 précise ces objectifs et le mandat confié au groupe de travail. Une première réunion de lancement s'est tenue le 14 novembre 2024 entre le groupe de travail et le comité de pilotage. Le groupe de travail est composé de représentants de la Direction générale des infrastructures (DGI), et plus particulièrement du SGISS, de la Cellule «Énergie», de la Cellule «Recherche et développement», de la Direction générale du budget et des finances (DGBF) et d'un président. Il s'agit d'un groupe de travail administratif, tandis que le suivi politique est réalisé par le comité de pilotage.

Les travaux avancent de manière progressive, mais il serait prématuré de communiquer des résultats partiels. Bien que le processus de revue des dépenses ne le prévoie pas explicitement à ce stade, certains éléments de l'analyse requièrent une concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. Il s'agit notamment de confronter certains résultats théoriques de l'analyse à la réalité de certains projets de rénovation portés par les différents pouvoirs organisateurs.

Enfin, le rapport final qui sera remis au gouvernement au mois de septembre 2025 lui permettra de prendre des décisions sur les suites à donner à la revue des dépenses. La mise en œuvre de cette décision s'effectuera à travers un plan d'implémentation dédié. Le Parlement sera informé des conclusions ou du suivi au mois de novembre 2025, conformément aux dispositions de l'arrêté régissant la revue des dépenses.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre, j'ai adoré la sémantique de votre réponse: «Les travaux avancent de manière progressive.» C'est très encourageant. Le travail réalisé pour identifier les meilleurs leviers à mettre en œuvre est fondamental.

Pour cette raison, il ne faut pas aller chercher le dernier carat de ce travail. Comme je le disais dans ma question, il y a des évidences; les modules RTG en

font partie. Une simple règle de trois doit nous amener à vite comprendre que des investissements sont nécessaires et que certains seront rapidement productifs.

Ce travail doit être réalisé avec le plus grand sérieux, car il doit constituer une base pour activer les différents leviers et intégrer des éléments qui sont évidents de nos jours. Je pense au décret relatif aux communautés d'énergie que nous avons adopté en Région wallonne, qui doit permettre à nos écoles d'aller beaucoup plus vite dans l'installation de panneaux photovoltaïques pour produire des énergies vertes – pour leurs besoins, mais aussi dans le cadre de communautés publiques plus larges.

Tout un travail a été entamé et il portera ses fruits rapidement pour répondre à nos objectifs de décarbonation et d'économies d'énergie.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour votre réponse, bien que toutes mes interrogations n'aient pas été satisfaites. De plus, une partie de votre discours n'est qu'une redite du cahier des charges que nous avons déjà reçu.

Du reste, si je dois bien reconnaître que nous partageons l'ambition de mieux cibler et amplifier les investissements dans les performances énergétiques des bâtiments scolaires, encore faut-il que l'analyse en cours ne serve pas de prétexte à une réduction de l'effort public. Vous avez d'ailleurs évoqué des résultats partiels, que nous souhaiterions obtenir pour constater l'évolution du dossier.

Nous attendons également une méthode claire, transparente et issue d'une concertation avec les pouvoirs organisateurs, ainsi qu'une garantie que ce chantier ne servira pas d'excuse pour ralentir les investissements, mais bien pour les rendre plus efficaces et plus ambitieux encore.

1.5 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Plan européen de relance et de résilience»

1.6 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Suivi de la mise en œuvre du Plan de relance et de résilience (PRR), de son adaptation et des solutions envisagées pour les projets identifiés à risque»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Yves Evrard (MR). – Je souhaite revenir sur la récente déclaration du ministre fédéral du Budget dans sa note d'orientation au sujet du Plan pour la reprise et la résilience (PRR). Selon lui, la Belgique est à la traîne, dans le classement européen, dans l'atteinte des différents jalons et cibles. La Commission européenne exhorte la Belgique à accélérer la mise en œuvre des investissements et des réformes afin d'atteindre ces objectifs d'ici 2026 au plus tard. Cela n'a rien de surprenant; cela fait partie des paramètres initiaux que nous connaissions.

Le ministre ajoute qu'ils ont perdu beaucoup de temps pendant la période des affaires courantes. C'est leur problème, mais nous en sommes pourtant victimes. Il ajoute encore que de nombreux projets ont été considérablement retardés ou se sont avérés moins opportuns ou réalistes. Cela témoigne d'une certaine capacité à distinguer la pertinence des projets. Le ministre n'est pas très optimiste, car le non-respect des délais pourrait engendrer des pertes de plusieurs centaines de millions d'euros – le chiffre de 500 millions est évoqué. Pour pallier ce risque, tous les projets seront soumis à l'examen minutieux de l'autorité fédérale, notamment pour évaluer la possibilité de les mettre en œuvre rapidement et en temps voulu.

La part du budget qui revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles est de 400 millions d'euros. Notre entité en a consacré une large part, soit 269 millions d'euros, au chantier des bâtiments scolaires, dans le cadre du PRR.

Madame la Ministre-Présidente, les éventuelles pertes dont parle le ministre fédéral du Budget pourraient-elles se répercuter sur les moyens distribués aux entités lors de la répartition intrabelge? Le cas échéant, quelles seraient les pertes pour notre institution? Quel éclairage pouvez-vous nous apporter à travers les travaux du dispositif de gouvernance consolidé le 7 février dernier pour assurer un suivi régulier de l'avancement des projets et des risques associés, particulièrement en ce qui concerne les bâtiments scolaires? D'ailleurs, nous nous étions bien gardés de définir un montant pour le quatrième appel à projets, sous prétexte que les budgets des trois premiers détermineraient le solde du quatrième.

Enfin, des demandes de paiement ont déjà été introduites auprès des instances européennes. Actuellement, la Commission européenne analyse le paiement d'un montant de 668 millions d'euros, parmi lesquels 69 millions sont destinés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres demandes portent, elles aussi, sur des montants élevés, soit respectivement 48 et 78 millions d'euros. Avez-vous des éléments plus ou moins rassurants à nous communiquer à ce sujet?

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez indiqué que votre gouvernement suivait de près la mise en œuvre du PRR, notamment les projets qui sont sous la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une note du gouvernement a fixé un cadre précis de suivi. Ce cadre prévoit plusieurs échéances clés. D'une part, les administrations devaient renvoyer leurs commentaires avant le 21 février, ce qui devait permettre de finaliser l'analyse des risques. D'autre part, le dépôt d'un plan amendé auprès de la Commission européenne était prévu pour la fin du mois de mars.

Vous avez également mentionné que deux projets étaient particulièrement à risque. Il s'agit, d'une part, du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, dont la mise en œuvre a été reportée, entraînant un risque de non-respect des jalons, et, d'autre part, du projet de rénovation des infrastructures scolaires. Le nombre de mètres carrés rénovés pourrait notamment être insuffisant pour respecter les objectifs européens.

Avez-vous reçu l'ensemble des commentaires des administrations et des ministres de tutelle dans les délais fixés? Quelles en sont les conclusions? Quelles sont les mesures concrètes envisagées pour sécuriser les projets d'investissement dans les infrastructures et éviter une perte de financement européen?

Concernant le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, initialement prévu pour la fin de l'année 2022, la Commission européenne a indiqué, lors de premiers échanges sur l'adaptation des projets du PRR durant la précédente législature, qu'un report trop long risquait de fragiliser l'ambition de la réforme et de laisser le décrochage scolaire sans réponse concrète rapide. Or, le report envisagé par la ministre Glatigny met en péril le respect des engagements européens. Quelles sont les solutions alternatives envisagées pour ne pas essuyer un refus de la Commission européenne? Quels seront les axes d'amendement du plan que la Fédération Wallonie-Bruxelles proposera au gouvernement fédéral avant que ce dernier propose un plan amendé à la Commission européenne?

Enfin, nous avons lu dans la presse que la Belgique s'exposait à une sanction financière dont le montant pourrait atteindre jusqu'à 500 millions d'euros. Confirmez-vous cette estimation? Pour quel montant la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle être concernée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le PRR représente un levier stratégique pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à renforcer nos infrastructures, à soutenir le secteur de l'éducation et à moderniser nos services publics. Comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, l'exécution rigoureuse de ce Plan est essentielle pour garantir une gestion optimale des fonds européens et atteindre les objectifs fixés avec la Commission européenne.

Je confirme que l'ensemble des administrations et des ministres concernés ont bien soumis leurs remarques dans les délais impartis, c'est-à-dire avant le 21 février 2025. L'analyse des contributions reçues montre qu'il est nécessaire d'apporter quelques ajustements au Plan pour garantir l'atteinte des objectifs définis avec la Commission européenne. Toutefois, il n'est nullement envisagé, à ce jour, de diminuer l'ambition du Plan.

Pour ce qui est des quatre mesures relatives aux infrastructures, les données globales indiquent que les objectifs pourraient être atteints, à condition d'apporter certaines modifications, notamment dans la présentation des preuves. Ce constat s'applique également à d'autres entités belges, qui participent à cette même cible. Ce sujet est actuellement à l'étude dans le cadre des discussions avec la Commission européenne.

Concernant le décrochage scolaire, c'est effectivement un dossier majeur qui nécessite une attention particulière. Nous préconisons quelques ajustements dans

les formulations, les preuves et les échéances, tout en veillant à ce que celles-ci soient solides et conformes aux exigences de la Commission européenne.

Par ailleurs, le suivi du Plan se poursuit, en coordination étroite avec les cabinets, les services compétents et nos homologues des autres entités, afin d'optimiser sa mise en œuvre et garantir la meilleure utilisation possible des ressources européennes.

En ce qui concerne le calendrier, le Plan, dans sa cinquième version, ne sera validé par la Commission européenne qu'entre mai et juin. D'ici là, des rendez-vous pourront encore se tenir durant la période d'évaluation informelle, soit de fin mars à début avril, et formelle, dans le courant du mois d'avril.

Pour ce qui est du risque financier inhérent au chantier des bâtiments scolaires, la Communauté française s'est fermement engagée envers les pouvoirs organisateurs à couvrir ce montant sur ses moyens propres, par exemple en leur accordant une priorité sur les autres formes de financement des bâtiments scolaires, pour peu qu'ils aient agi au mieux de leurs possibilités pour respecter les délais prescrits.

Le ministre Van Peteghem a présenté à la Chambre des représentants les projets portés par le gouvernement fédéral. Comme le prévoit l'accord de coopération entre les entités belges, toute éventuelle modification de l'enveloppe budgétaire ne concernerait que la partie de l'entité qui n'atteint pas ses objectifs.

Concernant les demandes de paiement, l'évaluation de la deuxième demande est en cours de finalisation et nous devrions avoir des nouvelles prochainement. La troisième demande est déposée à la Commission européenne par le gouvernement fédéral. La quatrième demande de paiement sera introduite au cours de l'année 2025.

Plus généralement, toutes les entités fédérées et le gouvernement fédéral adoptent une approche prudente et critique, dans le bon sens du terme, lié au caractère neuf du processus du PRR. Cependant, tous restent déterminés à suivre une dynamique basée sur les résultats et dont le modèle pourrait être plus largement utilisé dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne en 2028.

M. Yves Evrard (MR). – Nous avons adopté les textes et, malgré la perte de temps due à la détermination des clés de répartition entre les réseaux, lors de la précédente législature, j'entends dans votre réponse, Madame la Ministre, une forme de maîtrise qui est, je l'espère, concrètement traduite sur le terrain. Vous avez respecté les délais. Aucune diminution n'est prévue et nous avons adopté le programme de 269 millions d'euros pour les bâtiments scolaires, avec cette possibilité de garantie assurée par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ses moyens propres.

Cela ne doit pas nous empêcher d'atteindre nos objectifs, car nos moyens sont limités. Dès lors, il importe de motiver les équipes à mettre un dernier coup de collier afin de s'assurer de ne perdre aucun euro dans un contexte financier très difficile.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, votre réponse confirme l'ampleur des chantiers engagés dans le PRR et leur importance pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Ajuster les jalons en cours de route est complexe. La Commission européenne est stricte, surtout en absence de justification solide. Dans ce contexte, le choix de reporter le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire est difficilement compréhensible. Les chiffres sont alarmants, les besoins sont identifiés et les textes sont prêts. Nous attendons donc la garantie claire sur le maintien du financement européen et sur la priorisation cohérente des projets fidèles aux objectifs éducatifs initiaux du PRR. Il est essentiel que le Parlement soit informé régulièrement de l'état d'avancement des projets, des retards éventuels et des actions correctrices qui sont entreprises.

Je suivrai ce dossier pour veiller à ce que sa bonne exécution soit au service des priorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la qualité des politiques publiques.

1.7 Question de M. Yves Evrard, intitulée «Réforme des subventions facultatives»

1.8 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «Peut-on enfin informer les acteurs de terrain de la nouvelle gouvernance des subventions facultatives?»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Yves Evrard (MR). – En vue d'atteindre les objectifs ambitieux de la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est accordé le 28 mars dernier sur une note d'orientation visant la réforme de l'octroi, de l'emploi et du contrôle – ces trois mots ont de l'importance – des subventions facultatives. Madame la Ministre-Présidente, pouvez-vous exposer les grandes lignes qui figurent dans ladite note? Quelles sont les priorités retenues?

Vous avez rappelé, à l'époque, que de nouvelles règles d'attribution devaient voir le jour, de même qu'un calendrier d'application et une approche différenciée, plus chirurgicale, pour tenir compte des spécificités propres à chaque secteur. Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui? Qu'en est-il du «fait du prince» et des subventions aux finalités non prioritaires? Quelles devraient être la méthode de travail, la coordination ainsi que les échéances de ce chantier essentiel?

Enfin, quelle est la concertation prévue dans la note d'orientation avec les secteurs en vue d'évoluer vers un système plus efficace et transparent?

M. Vincent Crampont (PS). – Le projet de revue des dépenses de 2024 inclut un travail transversal sur le cadre des subventions extraordinaires, lequel visait à clarifier les règles d'octroi, à renforcer la gouvernance et, ainsi, à améliorer la lisibilité et la prévisibilité des mécanismes de financement. Ce chantier devait notamment répondre aux attentes des secteurs associatifs à l'égard de la transparence, de la stabilité et de l'équité dans l'octroi des moyens publics. Dans le prolongement de ce travail, Madame la Ministre-Présidente, vous avez annoncé une réforme du système des subventions facultatives, notamment pour octroyer plus de stabilité aux opérateurs. Toutefois, la pérennisation de certaines subventions s'est accompagnée d'un volet de rationalisation et d'économie budgétaire qui a engendré l'annonce d'une réduction de 5,4 millions d'euros dès le budget initial de 2025.

Malgré les questions parlementaires répétées, les réponses fournies jusqu'à présent sont restées évasives et le flou persiste quant aux objectifs réels de la réforme, à son calendrier, à ses critères concrets et à ses effets sur les opérateurs. Cette situation alimente l'inquiétude dans les secteurs concernés, en particulier ceux qui bénéficient depuis plusieurs années de subventions «facultatives» devenues indispensables à leur fonctionnement. Toutefois, le gouvernement semble enfin amorcer une clarification avec la présentation, le 28 mars 2025, d'une note d'orientation définissant des «principes directeurs de bonne gouvernance» censés poser les bases de la réforme attendue.

Madame la Ministre-Présidente, dans quelle mesure les constats et recommandations issus du projet de revue des dépenses de 2024 ont-ils été intégrés à la note d'orientation du 28 mars? Il s'agit notamment de l'interfaçage des différents outils informatiques, de l'amélioration et de la simplification des procédures de demandes et de contrôle ou encore de l'interconnexion des registres de subventions inter-entités. Quelles sont les lignes directrices de cette note d'orientation? Des critères objectifs ont-ils été arrêtés pour distinguer les subventions appelées à être pérennisées de celles devant rester exceptionnelles? Par ailleurs, vous avez indiqué précédemment que vous privilégieriez une approche différenciée par secteur. Qu'en est-il?

Depuis le dépôt de ma question, le gouvernement a adopté un calendrier qui ne semble indiquer aucune action avant la mi-juillet. Quel est le cadre prévu pour les subventions de 2025? Comment comptez-vous sécuriser les opérateurs d'ici l'été et vous assurer au moins d'une stabilité transitoire, en particulier pour les opérateurs dont les subventions facultatives ont été reconduites ces dernières années? En outre, le cadastre des subventions facultatives ne serait disponible que le 7 mai, tandis qu'un inventaire des subventions facultatives discrétionnaires, ponctuelles et récurrentes au sein de chaque cabinet n'arriverait que le 15 juin. Comment justifiez-vous que ces données ne soient pas encore disponibles alors que des mesures de rationalisation sont déjà connues depuis le mois d'octobre 2024?

Quelles modalités de consultation des secteurs prévoyez-vous? Comment le gouvernement entend-il garantir une transition juste et lisible pour les opérateurs dépendant de subventions facultatives reconduites depuis plusieurs années, sachant que ceux-ci financent souvent de l'emploi grâce à ces moyens et ont donc des éventuels préavis à honorer?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Messieurs les Députés, la revue des dépenses de 2024 a bien été intégrée à la note d'orientation, puisqu'elle en constitue un des points de départ. Plus particulièrement, les recommandations faites dans la revue des dépenses ont été reprises et déclinées dans la note d'orientation en objectifs opérationnels à atteindre. Une réunion a déjà été planifiée pour débuter l'implémentation des divers éléments repris dans cette note d'orientation, dont le contenu se résume en quatre points.

Premièrement, la note établit les principes directeurs de bonne gouvernance que la réforme du cadre d'octroi des subventions facultatives devra respecter: transparence, gestion efficace et coordonnée, simplification administrative, analyses, périodicité et spécificités sectorielles.

Deuxièmement, elle établit un dispositif transitoire pour l'octroi de subventions facultatives en 2025, instauré parallèlement à la réforme.

Troisièmement, la note d'orientation demande à chaque cabinet d'établir un inventaire des subventions facultatives discrétionnaires de son ressort qui sont visées par la réforme du cadre d'octroi des subventions.

Quatrièmement, chaque cabinet devra revenir, pour la mi-juillet, avec une proposition de pérennisation des subventions facultatives récurrentes et une proposition de réforme des budgets facultatifs discrétionnaires résiduels de leur ressort, conformément aux principes directeurs de la note d'orientation.

L'approche différenciée par secteur est donc bien celle qui a été retenue, puisqu'il revient à chaque cabinet d'établir les propositions de réforme en fonction des spécificités de ses compétences ou de son secteur. Une fois que chaque cabinet sera revenu vers le gouvernement actuel avec une proposition, le gouvernement l'évaluera ces propositions et les approuvera dans la foulée. La concertation avec les différents secteurs fera partie intégrante des propositions de réforme qui devront être soumises par chaque cabinet au gouvernement.

Le cadastre détaillé des subventions octroyées en 2024 est en cours d'élaboration et devrait être établi et validé pour le mois de juin 2025 au plus tard.

M. Yves Evrard (MR). – Madame la Ministre-Présidente, je me réjouis que la bonne gouvernance s'appliquera désormais aux subventions facultatives. Cette notion très vague relevait souvent du fait du prince. Vous comptez évaluer la

pertinence des subventions annuelles récurrentes de manière à les pérenniser; cette mesure rassurera et réconfortera certains bénéficiaires. Chaque ministre fera aussi un travail en profondeur pour veiller à ce que tout ce qui n'était pas essentiel, dans une conjoncture financière délicate, passe à la trappe. Ainsi, chaque euro investi en Fédération Wallonie-Bruxelles le sera à bon escient, pour un meilleur bien-être des citoyens dans tous les domaines dont la Fédération a la responsabilité.

M. Vincent Crampont (PS). – La note d'orientation est un début, mais, pour les opérateurs du secteur associatif, le calendrier repris dans les décisions du gouvernement soulève plus d'inquiétudes qu'il n'en dissipe. Les cabinets devront établir un inventaire des subventions facultatives discrétionnaires d'ici le 15 juin et proposer une procédure de réforme mi-juillet. Cependant, dans l'intervalle, il n'est pas prévu grand-chose pour sécuriser ces opérateurs.

Madame la Ministre-Présidente, qu'en est-il du cadre transitoire que vous avez évoqué? Ce dossier est en cours depuis la mi-juillet 2024, les économies ont été décidées en novembre dernier et les opérateurs sont toujours dans le flou. Or, cette situation d'incertitude est difficile à vivre pour les opérateurs. Il est donc indispensable de prendre ce dossier à bras-le-corps pour leur apporter des solutions et des réponses.

1.9 Question de M. Vincent Crampont, intitulée «État des lieux du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Vincent Crampont (PS). – La gestion de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles est fondamentale pour garantir la soutenabilité budgétaire. Madame la Ministre-Présidente, je souhaite vous interroger sur la stratégie de financement du gouvernement et les enjeux d'évolution de l'endettement.

Quelle est l'échéance du contrat caissier actuellement en vigueur? Un renouvellement est-il prévu prochainement? Le gouvernement envisage-t-il une coordination avec d'autres entités publiques pour négocier des conditions de financement plus avantageuses? Par ailleurs, comment le gouvernement prévoit-il de gérer les pics d'amortissement de cette ligne de crédit et, plus largement, le profil d'amortissement de la dette sur les prochaines années?

L'accord tardif du gouvernement fédéral, y compris sur le calendrier budgétaire, a eu pour conséquence de prolonger le recours aux douzièmes provisoires, retardant ainsi la perception de certaines recettes attendues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, comment ce décalage influe-t-il sur le cycle de trésorerie de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des tensions de liquidité sont-elles apparues?

Quels sont les paramètres financiers – durée, taux, profil de remboursement – des financements contractés depuis le 1er janvier 2025 pour couvrir le besoin de financement 2025, et leurs effets sur la structure globale de la dette?

Enfin, quelle est l'évolution de l'endettement et du montant des charges d'intérêts tout au long de la législature, tant dans la trajectoire à politique constante que dans la trajectoire budgétaire sur laquelle votre gouvernement s'est accordé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, le contrat caissier de la banque Belfius pour la Fédération Wallonie-Bruxelles a été prolongé en 2024 pour couvrir les années 2025 et 2026. Il conviendra de reprendre prochainement les discussions avec la banque pour le renouvellement du contrat caissier à partir du 1er janvier 2027.

Dans le cadre de ce contrat caissier, une ligne de 1,5 milliard d'euros est accordée par la banque Belfius à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour couvrir ses éventuels besoins à très court terme. Les conditions de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont supervisées au quotidien par l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce stade, il n'est pas prévu que les différentes entités fédérées coordonnent leur financement. Par ailleurs, tel qu'annoncé à la fois dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans la Déclaration de politique régionale (DPR), le Conseil commun du trésor (COCOT) a été relancé. La première réunion du COCOT doit être planifiée durant l'été.

La stratégie de financement mixte, constituée d'emprunts privés «de petite taille» et d'emprunts publics de taille «*benchmark*», c'est-à-dire d'au moins 500 millions d'euros, a été établie en 2020 et générera des pics de refinancement vers 2030. Ces amortissements seront refinancés grâce à une série de nouvelles opérations, probablement majoritairement de taille «*benchmark*», dans les années à venir. Les conditions de financement dépendront des conditions du marché à cet instant.

Les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont reprises dans la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et sont donc assez indépendantes de l'existence ou non d'un gouvernement ou d'un budget fédéral. Les hypothèses d'évolution d'une année à l'autre sont fixées par le Bureau fédéral du Plan (BFP). Les recettes des premiers mois de l'année 2025 ont bien été payées conformément aux projections.

Concernant le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en œuvre les avis rendus par le Conseil du Trésor à la fin de l'année 2024 et a déjà bien avancé dans le financement de l'année 2025. À ce jour, un peu plus d'un milliard d'euros a été emprunté à long terme par l'intermédiaire de 26 opérations de financement, dont un *benchmark* de 500 millions d'euros à 15 ans. Le coût moyen de ces opérations de financement s'est établi à 3,62 % pour une durée de vie moyenne d'environ

14,5 ans. La charge d'intérêt des emprunts est budgétée en 2025 à 292 millions d'euros.

M. Vincent Crampont (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces premiers éléments de réponse. Nous entendons la volonté du gouvernement de sécuriser le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est rassurant. Nous attendons cependant encore d'avoir une vue précise sur la trajectoire d'endettement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur la feuille de route du gouvernement pour parvenir à atteindre ses objectifs.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de garantir que votre trajectoire budgétaire reste soutenable et maîtrisée, en lien avec nos priorités sociales, culturelles et éducatives.

1.10 Question de M. Jean-Pierre Lepine, intitulée «Suivi du projet de revue des dépenses de 2024 lié à l'accélération de liquidations en faveur des opérateurs des secteurs bénéficiaires du Fonds Écureuil »

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Le processus de revue des dépenses est désormais lancé et intégré au cycle budgétaire. Je souhaiterais revenir aujourd'hui sur le suivi des projets de revue des dépenses pour l'année 2024, lié à l'accélération de liquidations en faveur des opérateurs des secteurs bénéficiaires du Fonds Écureuil.

Ce projet avait pour objectif de libérer les montants avancés par le Fonds pour les réaffecter à d'autres politiques, de simplifier le processus administratif et d'augmenter la transparence – éternel problème – des subventions de l'emploi non marchand octroyées au secteur socioculturel. Plusieurs pistes ont été validées par le gouvernement, dont l'harmonisation de l'indexation, l'introduction de décisions de reconnaissance anticipées pour les subventions pluriannuelles, ou encore la création d'un article budgétaire (AB) spécifique pour le secteur non marchand.

Madame la Ministre-Présidente, où en est la mise en œuvre concrète de ces différentes décisions? Des engagements anticipés ont-ils pu être notifiés, dès le début de l'année 2025, aux opérateurs récurrents? Combien d'opérateurs sont-ils concernés? Quels montants ont-ils pu être libérés pour les autres missions du Fonds Écureuil, et plus spécifiquement pour l'octroi de prêts dans le cadre des projets du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) de rénovation des bâtiments scolaires? À la vue des montants nécessaires pour l'octroi de ces prêts dès 2025, quels montants supplémentaires le gouvernement devra-t-il encore dégager pour le Fonds Écureuil? La possibilité de renforcer les engagements pluriannuels pour les maisons de justice et pour le secteur sportif n'a pas été retenue par le gouvernement. Pour quelles raisons?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Concernant la mise en œuvre concrète des décisions, la cellule relative à la revue des dépenses est en contact avec les administrations et les cabinets concernés afin de créer un plan de mise en œuvre, conformément à ce qui est prévu dans le cadre du processus de revue des dépenses.

Au sujet des engagements anticipés, l'introduction des engagements pluriannuels au sein de la Communauté française ayant permis de réduire de manière consistante le recours au mécanisme d'avance de fonds octroyés par le Fonds Écureuil, ce dernier propose d'affecter, en 2025, le solde des réserves demeurées disponibles à la suite du versement des avances de fonds historiques 2025, à sa nouvelle mission d'octroi de crédits aux établissements scolaires de l'enseignement subventionné, soit quelque 82 millions d'euros.

En ce qui concerne l'intervention du Fonds Écureuil dans le cadre du volet du PRR relatif aux bâtiments scolaires, le décret du 30 septembre 2021 relatif au plan d'investissement dans les bâtiments scolaires établi dans le cadre du plan de reprise et résilience européen prévoit, en son article 20, un mécanisme de garantie d'emprunt et de prise en charge des intérêts pour les parts complémentaires non financées par les fonds européens. Le montant total de la part complémentaire versé par le Fonds Écureuil avait été estimé initialement à un minimum d'environ 114 millions d'euros, ou 131 millions d'euros en intégrant une marge de sécurité de 15 % pour d'éventuels surcoûts.

En réalité, le montant total de la part complémentaire devrait être bien plus élevé que prévu, en raison de la forte augmentation des coûts dans le secteur de la construction. Bien qu'il soit difficile de l'estimer précisément, il n'est pas déraisonnable de l'évaluer à plus de 200 millions d'euros. Le Service général des infrastructures scolaires subventionnées (SGISS) a clôturé l'analyse technique de 61 dossiers. Le montant pris en charge par le Fonds Écureuil dans ce cadre s'élève à environ 106 millions d'euros. Concernant les engagements pluriannuels pour les maisons de justice et pour le secteur sportif, le gouvernement a précisé qu'il faut tenir compte du fait que ces engagements budgétaires nécessitent un suivi particulier afin d'éviter l'augmentation des crédits à long terme. Le plan de mise en œuvre apportera davantage de précisions sur les propositions concrètes dans ces deux secteurs.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses, en partie rassurantes, qui répondent à la plupart de mes interrogations. Néanmoins, les opérateurs restent inquiets. Ce projet de revue des dépenses répond à une ancienne revendication de leur part relative à la prévisibilité des subventions, ainsi qu'à la simplification administrative.

Sur l'harmonisation de l'indexation et l'augmentation de la transparence des subventions de l'emploi non marchand, nous espérons remarquer des améliorations

une fois le budget 2025 ajusté, soit prochainement. Sur les engagements pluriannuels, nous espérons que cette démarche servira à dégager des marges qui permettront au Fonds Écureuil d'accomplir ses autres missions, comme l'octroi de prêts aux établissements scolaires dans le cadre du PRR. Par ailleurs, vous avez répondu à mes questions relatives aux maisons de justice et au secteur sportif, puisqu'une décision a été prise par le gouvernement. Je n'hésiterai pas à revenir rapidement vers vous avec des questions sur le sujet.

2 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de monitoring afin d'anticiper les risques» (article 78 du règlement)

3 Question orale de M. Octave Daube à Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique» (article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pilotage statistique de l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces deux questions orales sont jointes.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'enseignement supérieur vous a adressé voici quelques jours une carte blanche intitulée «*Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025 dans l'enseignement supérieur: lettre ouverte à Elisabeth Degryse*». Elle complète celle déjà envoyée voici plusieurs semaines par un collectif composé d'organisations de défense des familles et parents d'élèves, de fédérations de défense des élèves et des étudiants et étudiantes, de services d'information de jeunes, d'associations de lutte contre la pauvreté, de fédérations des CPAS notamment.

En préambule de la carte blanche, les auteurs rappellent le sous-financement structurel de l'enseignement supérieur ainsi que la part de plus en plus élevée d'étudiants en proie à la précarité. Il s'agit de deux problématiques sur lesquelles nous vous attendons encore. Ils rappellent que ces deux contextes sont des causes très significatives de la tendance à l'allongement de la durée des parcours d'études que nous constatons depuis plusieurs années.

Ensuite, leur propos se focalise sur les questions de finançabilité des étudiants et étudiantes et sur la nécessité de disposer d'outils de surveillance afin d'anticiper les risques d'exclusion de leur parcours académique. Près d'un an après les débats du 25 avril 2024 qui ont abouti à l'adoption du décret du 31 mai 2024 en vue de renforcer l'accessibilité aux études, de garantir la finançabilité des étudiants et d'instaurer un pilotage chiffré (décret «Accessibilité»), il s'avère que nous ne sommes pas encore capables aujourd'hui de prédire l'impact de la réforme «Glatigny» sur l'exclusion d'étudiants et d'étudiantes. La carte blanche le souligne à juste titre: «L'ampleur du risque est toujours inconnue.» Les signataires appellent donc à «éviter que de la précarité découle le risque d'exclusion significative d'étudiants pourtant sur un parcours de réussite». Ils estiment aussi «qu'il est de la responsabilité politique de prévoir les éventuelles adaptations nécessaires si les risques de non-finançabilité étaient trop massifs cette année, sans que les jurys et personnels voient leurs seules épaules chargées d'éponger, ou assumer, en septembre». Les représentants des personnels de l'enseignement supérieur vous appellent dès lors à organiser un *monitoring* permettant d'évaluer, enfin, les risques à leur juste proportion.

La crainte évoquée à juste titre est que la tension générée par les balises du décret «Glatigny» pèse au final sur les jurys en septembre. Ces derniers auront à juger de considérations qui dépassent l'aspect pédagogique puisqu'ils auront entre leurs mains l'exclusion des étudiants et étudiantes. Cela risque de mettre une pression importante sur ces structures et de créer de potentielles discriminations entre les étudiants et étudiantes. Ils s'inquiètent par ailleurs de l'impact du nombre d'étudiants ou étudiantes non finançables sur les demandes de dérogations et sur la pénalisation financière des établissements qui souhaiteraient donner une seconde chance à ces jeunes. Enfin, ils pointent l'augmentation des recours qui accompagnera une hausse significative des étudiants non finançables. Ils signalent que les établissements accueillant les publics les plus précarisés ne sont pas suffisamment soutenus aujourd'hui pour faire face au «choc» à venir.

En conclusion, comme le PS le fait maintenant depuis l'entrée en vigueur de la réforme «Glatigny», les auteurs vous demandent «de mettre en place au plus vite un filet de sécurité étudiant, par le biais d'un *monitoring* des risques de non-finançabilité à l'issue de l'année 2024-2025. Outre l'identification nécessaire des étudiants concernés, cet outil est tout autant une demande des membres du personnel: il clarifierait clairement les responsabilités de chacun, et assurerait une égale identification des risques, quel que soit l'établissement».

Nous savons que ce contrôle est techniquement faisable puisqu'un tel mécanisme existe à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Vous avez choisi, dans le cadre de votre décret-programme, d'organiser simplement la récolte de données à intérêt statistique et de laisser tomber le volet prévisionnel qui répond pourtant aux demandes de nombreux acteurs. Dans son avis rendu en 2024, l'Académie de recherche et d'enseignement

supérieur (ARES) a souligné l'importance de disposer d'indicateurs de pilotage et de les développer. L'avis demandait au gouvernement de préciser les demandes relatives au pilotage. Il n'y a rien d'insurmontable.

En réponse à l'une de mes questions écrites sur le pilotage de l'enseignement supérieur, vous désigniez, au sujet de la balise des soixante premiers crédits en deux ans, des profils d'étudiants et étudiantes pour lesquels la probabilité de réussite serait plus ou moins grande. Toutefois, vous indiquiez: «Prédire la finançabilité de certains profils à ce stade serait comme parier sur l'issue d'un match de foot avant que le coup de sifflet final soit donné.» Faut-il comprendre de cette conclusion que vous ne voyez pas l'intérêt de développer des outils de suivi? Pourtant, même si des renversements de situation sont toujours possibles, quand une équipe de foot est menée 3-0 à cinq minutes de la fin du match, le résultat final peut être anticipé dans 95 % des cas.

Avez-vous pris connaissance de la carte blanche des syndicats? Quelles actions votre gouvernement a-t-il entreprises afin de déployer des outils de prévision concernant la finançabilité des étudiants et étudiantes?

À ce stade, confirmez-vous que la future récolte des données ne se fait qu'à des fins statistiques et non à des fins de pilotage? Avez-vous déjà eu l'occasion de rencontrer les services de l'ULB et ceux de l'UCLouvain pour qu'ils vous présentent l'outil dont ils disposent?

Disposez-vous à ce stade d'informations, notamment à la suite de la session de janvier 2025, concernant l'impact du retour aux balises du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny»), sur la finançabilité des étudiants et étudiantes? Sinon, comment comptez-vous les récolter? Dans l'affirmative, quelles en sont les tendances?

Des mesures sont-elles prévues afin de répondre aux besoins des établissements concentrant des publics étudiants précaires, et de leurs personnels, qui sont insuffisamment soutenus aujourd'hui dans la charge du choc à venir?

Concernant l'inquiétude des auteurs de la carte blanche sur le poids des jurys, une réflexion est-elle en cours afin de veiller à éviter de potentielles situations délicates? Il s'agit d'éviter par exemple le cas intervenu à la faculté de droit de l'Université de Liège (ULiège) en 2023 où le jury avait rendu une décision collective en refusant à l'ensemble des étudiants de pouvoir anticiper des crédits.

Au sujet des dérogations, disposez-vous par établissement du nombre d'étudiants et d'étudiantes non finançables – autres que ceux hors Union européenne – qu'ils acceptent et de la proportion que cela représente par rapport à leur population totale? Tous les établissements accueillent-ils des étudiants non finançables?

Enfin, le refinancement de l'enseignement supérieur sera-t-il à l'ordre du jour du conclave budgétaire qui s'annonce? Dans l'affirmative, comment, selon quel emploi du temps et avec quelles priorités sera-t-il opéré?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, «*Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025 dans l'enseignement supérieur: lettre ouverte à Élisabeth Degryse*»: c'est la lettre que des responsables syndicaux vous ont envoyée dans la presse. Parmi eux, des représentants de la CSC Enseignement, de la CNE Universités, de la CSC Services publics, de la CGSP Enseignement, du SETCa-EL, du SLFP Enseignement et de l'Association professionnelle du personnel de l'enseignement libre (APPEL).

Tous ces acteurs sont inquiets parce que vous avez décidé de manière unilatérale d'appliquer pendant un an le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») sous sa version «Glatigny» de 2021, tout en précisant qu'un nouveau décret serait élaboré ensuite. Cette décision paraissait un peu folle, et ce que nous voyons, c'est qu'elle va créer une situation extrêmement difficile pour les étudiants. On ne sait pas combien d'étudiants vont être en situation de non-finançabilité à la fin de l'année et cela crée énormément de stress et d'inquiétude sur les campus. À chaque fois que l'on en discute avec eux, les étudiants nous disent que c'est l'une de leurs premières préoccupations.

Mais surtout, ces responsables syndicaux vous disent que cette réintroduction du décret «Glatigny» va créer des situations très compliquées dans les universités. Tout d'abord parce que le choix de laisser une dernière chance à de nombreux étudiants sera désormais dans les mains des jurys, qui ne sont pas toujours les mieux armés pour répondre à cette question. Ils expliquent aussi que tous les établissements ne sont pas égaux pour traiter cette question: certains accueillent des publics différents, parfois plus précarisés, qui risquent davantage de perdre leur finançabilité. Il y a dès lors une grande injustice à les laisser face à eux-mêmes. Enfin, ils indiquent que tout cela va retomber sur les bras des académiques et des secteurs administratifs des universités et créer une énorme charge de travail. Ils s'inquiètent par conséquent pour la rentrée.

Avec le PTB, cela fait des mois que nous vous interpellons. Vous aviez d'ailleurs dit avec un peu de mépris dans la voix que nous étions obsédés par la question de la finançabilité. Je ne pense pas que ce soit le cas. En fait, tout le monde est inquiet: les étudiants, les académiques, le personnel administratif, tous se demandent pourquoi on a réintroduit ce décret «Paysage» version «Glatigny» pendant un an. Le terrain vous dit que votre décision a été prise de manière arbitraire. Il vous demande de partir de vrais chiffres et d'organiser un véritable suivi pour savoir combien d'étudiants sont à risque – puisque vous avez en effet escamoté le *monitoring*.

Avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Avez-vous pris contact avec les représentants syndicaux qui vous ont écrit? Que répondez-vous à leur demande? Mais surtout, allez-vous enfin écouter tous ceux qui vous disent que le fait d'avoir réintroduit ce décret va avoir des effets négatifs sur l'ensemble des acteurs?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, comme mes collègues, je souhaite vous interpeller au sujet des difficultés engendrées par le pilotage statistique dans l'enseignement supérieur.

Nous avons déjà abondamment discuté de l'augmentation de la précarité et de ses effets sur les parcours des étudiants. La lente et constante dégradation du taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur, liée à un sous-financement chronique, a également été abordée à de nombreuses reprises au sein de notre commission.

En novembre dernier, l'abrogation du décret «Accessibilité» a fait revenir les balises de finançabilité à leur version «Glatigny». Nous pouvons raisonnablement émettre l'hypothèse que davantage d'élèves seront désormais concernés par un risque de non-finançabilité. Cette situation risque de creuser davantage les inégalités sociales, en touchant le plus fortement les étudiants issus de milieux défavorisés ou confrontés à des difficultés personnelles multiples.

Par ailleurs, la pression accrue exercée sur les enseignants pour qu'ils appliquent des critères plus stricts, sans moyens supplémentaires, soulève des interrogations sur la faisabilité et l'équité de ces nouvelles mesures.

Alors que l'enseignement supérieur fait face à des contraintes budgétaires et que l'accompagnement des étudiants demeure insuffisant, il est essentiel de s'interroger sur les conséquences de telles réformes, sur la qualité de notre enseignement et sur la démocratisation de l'accès aux études supérieures. De nombreux étudiants, déjà fragilisés par la crise sanitaire et l'inflation, se retrouvent aujourd'hui dans une impasse et sont contraints d'abandonner leurs études faute de solutions alternatives. Les dispositifs de rattrapage et d'accompagnement semblent insuffisants face à l'ampleur du problème. Les services sociaux des universités et des hautes écoles nous alertent d'ailleurs sur l'augmentation des demandes d'aide.

Penser que cette situation affecte seulement les étudiants serait une erreur. Les enseignants se retrouvent eux aussi confrontés à des dilemmes pédagogiques et éthiques. Ils sont coincés entre la nécessité d'appliquer des règles strictes et la volonté de permettre à chaque étudiant de s'accrocher à son parcours. La charge de travail s'alourdit pour ces professionnels de l'éducation, sans qu'aucun moyen supplémentaire ne leur soit accordé pour un meilleur accompagnement.

Vous avez remplacé l'obligation d'un suivi chiffré à des fins de pilotage, imposée par le décret «Accessibilité», par un suivi à des fins purement statistiques, ce qui

contredit à la fois les déclarations faites par votre parti il y a un an et l'avis de l'ARES à ce sujet, sans parler des nombreux appels émis par des académiques eux-mêmes.

Avez-vous évalué les conséquences des nouvelles règles de délibération sur le taux de réussite des étudiants et sur le nombre de situations de non-finançabilité enregistrées en 2023-2024? Lors d'une précédente réunion de notre commission, vous avez affirmé que «piloter les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur sur la base de données chiffrées, étayant la situation et permettant de mesurer l'impact de nos politiques, est une véritable nécessité». C'est bien l'objet de la demande de ces acteurs: la mise sur pied d'un pilotage plus précis et permettant de surveiller les risques de non-finançabilité.

Quelles mesures prévoyez-vous pour limiter les effets d'exclusion et garantir que les étudiants les plus vulnérables ne soient pas définitivement écartés du système universitaire? Avez-vous répondu à l'appel des organisations syndicales? Mettez-vous en œuvre le filet de sécurité qu'elles appellent de leurs vœux? Des dispositifs de soutien financier aux pédagogies spécifiques sont-ils envisagés pour les étudiants risquant la non-finançabilité afin de leur permettre de réintégrer un parcours de réussite? Comment comptez-vous accompagner les enseignants et les équipes administratives confrontés à une pression accrue lors des délibérations, tout en assurant une évaluation juste et bienveillante des étudiants? Enfin, quels sont les efforts budgétaires prévus pour garantir un enseignement accessible à tous et renforcer les dispositifs d'aide à la réussite?

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Contrairement à certaines idées reçues, le décret «Glatigny» n'a pas généré de situation de non-finançabilité. Il a clarifié les règles en vigueur. Les balises encadrant la finançabilité existaient bien avant la réforme; elles ont simplement été renforcées afin de mieux répartir les ressources publiques dans une logique d'efficacité et de responsabilité. Ce décret vise avant tout à encourager la réussite des étudiants. Il cherche à éviter que des étudiants s'engagent dans un parcours sans réelle perspective d'obtention d'un diplôme, ce qui, sur le long terme, est dans l'intérêt des étudiants eux-mêmes. Le texte met aussi fin à certaines pratiques d'accumulation excessive d'échecs qui ne bénéficiaient à personne: ni aux étudiants ni aux institutions.

Un autre élément souvent mal compris concerne la gouvernance des établissements. Soyons clairs: le décret ne dicte pas les décisions des jurys. Ainsi, pour reprendre un exemple déjà cité, lorsque le jury de la Faculté de droit, à l'ULiège, a pris, en 2023, une décision responsable, celle-ci relevait d'un choix interne et non d'une obligation légale. D'ailleurs, le décret «Glatigny» a redonné une place centrale aux jurys, là où le décret «Paysage» initial les avait en quelque sorte marginalisés. Il est temps de réaffirmer notre confiance dans ces jurys, véritables garants de l'équité et de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, si le pilotage de l'enseignement supérieur par les chiffres reste encore difficile, cela n'est pas dû au gouvernement actuel. On peut même s'interroger sur le rôle de l'ARES en ce qui concerne la récolte de données. Alors que certaines universités, comme l'ULB ou l'UCLouvain, ont instauré des systèmes de suivi interne efficaces, l'ARES, malgré ses moyens, n'a pas su remplir pleinement cette mission, pourtant inscrite noir sur blanc à l'article 21 du décret «Paysage».

Au-delà des questions de gouvernance, il convient aussi de mieux accompagner les étudiants en difficulté. Le gouvernement s'en occupe, en collaboration avec les établissements. Il n'est pas question de rejeter les étudiants en difficulté, mais bien de les aider à se réorienter à temps, avec bienveillance et lucidité.

Je terminerai par un mot sur le refinancement de l'enseignement supérieur. Certes, les moyens manquent et ce n'est pas nouveau. Le décret «Glatigny» n'a pas créé ce problème; il l'a simplement mis en lumière. Pendant trop longtemps, on a toléré une forme de dérive qui permettait de contourner la question de la finançabilité en maintenant dans le système des étudiants qui auraient pu être réorientés plus tôt.

Cela nous amène à une réflexion plus large: notre enseignement supérieur est l'un des plus ouverts de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et nous devons le préserver.

Cela implique également de prendre nos responsabilités. Tout le monde n'est pas fait pour des études universitaires. Ce n'est pas une fatalité. L'épanouissement personnel peut prendre d'autres formes tout aussi valables. Il est grand temps de valoriser toutes les autres filières qui mènent à des métiers manuels, techniques ou professionnels. Ce n'est pas une honte; bien au contraire. Une société équilibrée a besoin de diversité, de talents multiples et de parcours variés.

Enfin, méthodologiquement, comment peut-on se prononcer dès maintenant sur le nombre d'étudiants non finançables à la fin de l'année académique? La question n'a aucune pertinence objective. Doit-on considérer que tous les étudiants qui ont réussi leur session de janvier seront tous en situation de réussite en juin ou en août? Ou doit-on aussi, dès à présent, considérer que les étudiants qui ont échoué à la session de janvier échoueront aux sessions de juin et d'août, ce qui entraînerait pour certains une non-finançabilité malgré toutes les aides à la réussite déployées dans les différents établissements d'enseignement supérieur?

Ce déterminisme n'est, à mon sens, pas acceptable. Il est nécessaire de faire confiance en la capacité des étudiants à se saisir des opportunités qui permettent la réussite dans un cadre clair et visant avant tout à les mener à celle-ci.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, j'ai bien pris connaissance de la lettre ouverte qui m'a été adressée par des représentants des

organisations syndicales, sous la forme de la carte blanche publiée dans le journal «*Le Soir*». Mon cabinet rencontrera les rédacteurs de cette carte blanche la semaine prochaine. Je suis à l'écoute de leurs préoccupations qui sont aussi les vôtres. La dégradation du financement de l'enseignement supérieur n'est pas un phénomène nouveau, mais il persiste, malheureusement, malgré plusieurs refinancements intervenus durant les législatures précédentes. Nous ne sommes pas maîtres des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles; ce que nous octroyons en plus à l'un, nous devrons le prendre sur le budget de l'autre. En enveloppe fermée, la dégradation des taux d'encadrement est également causée par l'augmentation du nombre d'étudiants; c'est ce que font remarquer les auteurs de la carte blanche. Force est de constater que l'allongement de la durée des études, conséquence du décret «Paysage», est un facteur aggravant de la diminution du financement par étudiant.

Bien entendu, nous ne devons pas pour autant éjecter du système les étudiants qui mettent plus de temps, notamment en raison de leur situation précaire. Nous leur souhaitons tous de réussir. Nous ne cherchons surtout pas à exclure quiconque; nous voulons plutôt nous assurer que tout étudiant qui entre dans l'enseignement supérieur fasse les bons choix qui le mènent vers la diplomation.

Je souhaite faire référence, une fois encore, au futur décret «Parcours étudiant»: c'est ma priorité. Un problème majeur en début de parcours est lié au choix d'orientation et à la différence de compétences acquises à l'issue de l'enseignement secondaire. D'après les derniers chiffres relatifs aux cohortes, parmi les jeunes qui entrent pour la première fois dans l'enseignement supérieur, 15 % à 20 %, selon le type d'enseignement, terminent l'année sans avoir acquis un seul crédit: c'est du gâchis! C'est sur ces éléments que je veux travailler de concert avec la première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale, Valérie Glatigny.

Quant à la précarité étudiante et à la difficulté de prédire la finançabilité des étudiants, je vous répète que mon cabinet travaille d'arrache-pied, avec les commissaires, à l'élaboration d'indicateurs qui permettront d'évaluer *a posteriori* les mesures prises lors de la précédente législature. Ces indicateurs nous permettront de piloter l'enseignement supérieur; il ne s'agit nullement d'une simple statistique que nous rangerons dans un tiroir. Je vous garantis que l'ensemble des forces du cabinet en a fait sa priorité.

Pour mesurer les effets de cette réforme, j'ai pris en considération la demande des actrices et des acteurs, en ce compris les syndicats et la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), puisque j'ai pris en compte l'avis 2024-11 de l'ARES pour adapter les modalités de pilotage de la réforme par la création d'indicateurs soutenables et basés sur les données existantes.

Pour mesurer les effets de cette réforme, il y a aussi un impératif: la laisser enfin rentrer en vigueur, laisser le temps aux jurys et aux autorités académiques de

traiter les situations de non-finançabilité potentielles et laisser le temps aux équipes pédagogiques d'accompagner les étudiants et les étudiantes qui se trouvent dans une situation de risque de non-finançabilité au terme des prochaines échéances. En un mot: permettre à la réforme de sortir pleinement ses effets.

Vous affirmez que l'UCLouvain et l'ULB peuvent prévoir et accompagner la finançabilité de leurs étudiants. J'ai reçu deux chercheurs de l'UCLouvain qui ont réalisé une étude limitée au programme de master de la Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication de cette université. Leur modèle mesure, sur des cohortes passées, le temps jusqu'à la réussite ou l'échec. C'est une étude pilote qui est certes intéressante, mais qui ne peut être étendue telle quelle pour prédire la finançabilité de l'ensemble des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vu la multitude d'hypothèses qu'il convient de poser, encore davantage en premier cycle qu'en second cycle. Ceux qui prétendent pouvoir faire cela ne connaissent pas en profondeur la législation et les différentes dispositions qui permettent à des étudiants en difficulté durant leur parcours de bénéficier de différentes formes de bonus, de dérogations et d'exceptions, qui sont légion dans ce décret.

Je ne suis pas informée du résultat des prédictions réalisées par l'ULB et l'UCLouvain, mais je suis certaine que ce sont les établissements les plus proches des données et des étudiants qui sont les plus aptes à réaliser ce suivi et à aider les étudiants qu'ils considèrent en difficulté.

À ce stade, les échos que j'ai reçus par rapport à la session de janvier sont plutôt positifs. Certains établissements constatent un léger redressement dans la réussite des unités d'enseignement du premier quadrimestre.

Vous reprenez aussi la préoccupation des rédacteurs de la carte blanche relative aux tensions qui pèseront sur les jurys lors de la session de septembre. Ceux-ci vont effectivement avoir un rôle à jouer dans l'octroi de ces dérogations. Cependant, je vous rappelle que ces dernières ne concerneront que les étudiants n'ayant pas obtenu les 60 crédits de la première année du premier cycle au terme de deux inscriptions.

Le jury dispose par ailleurs d'un outil important par le biais de cette dérogation: permettre à l'étudiante ou l'étudiant qui se trouve dans la bonne orientation de poursuivre ses études malgré l'une ou l'autre difficulté. Ces dérogations doivent être des dérogations pédagogiques individuelles liées au parcours de l'étudiant. Il ne s'agit pas de prendre en considération le nombre d'étudiantes ou d'étudiants potentiellement à risque de non-finançabilité au sein de l'établissement, ou n'importe quel élément de nature financière. J'ai toute confiance dans la capacité des jurys à octroyer ces dérogations dans l'intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant, et non de l'établissement.

Vous me demandez des informations sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants non finançables académiquement et s'il en existe dans tous les établissements; leur nombre n'est pas insignifiant. Dans les universités, ils sont environ 5 000 en premier et deuxième cycles et représentent 4,5 % de la population étudiante. Il y en a davantage en deuxième cycle, soit de l'ordre de 7,5 %, qu'en premier cycle, soit de l'ordre de 2 %.

Lorsque la dérogation n'aura pas été octroyée par le jury, il restera à l'étudiante ou l'étudiant la possibilité d'introduire un recours à l'encontre de la décision de refus de son inscription pour cause de non-finançabilité. Une augmentation du nombre de recours est en effet possible et les établissements dont la population est plus ou moins précarisée seront probablement plus ou moins touchés.

Toutefois, je suis convaincue qu'une décision de non-finançabilité dans un cursus peut parfois aussi être l'occasion pour l'étudiante ou l'étudiant d'une introspection sur son parcours, afin de s'interroger sur son orientation. Il est important, en ce sens, qu'une décision de non-finançabilité ne soit pas considérée comme une simple décision administrative, mais également comme une décision pédagogique qui envoie un signal à l'étudiante ou l'étudiant.

Je fais confiance aux autorités académiques de nos établissements supérieurs pour traiter les recours introduits avec toute la diligence nécessaire et pour réserver une issue favorable au recours introduit, lorsque cela s'avère nécessaire au bout du parcours de vie de l'étudiante ou l'étudiant, et au vu de son parcours académique. Le nombre actuel d'étudiants non finançables pour raisons académiques en témoigne.

Je n'ai certainement pas répondu à toutes vos attentes exprimées dans vos nombreuses questions, mais je vous assure de mon intention d'instaurer aussi vite que possible, dès l'année 2025-2026, un réel pilotage de l'enseignement supérieur sur la base de chiffres fiables. Cela prend du temps.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos réponses. Nul doute que votre cabinet et vous-mêmes vous attelez à la tâche. Nous sommes heureux que vous ayez prévu de rencontrer les rédacteurs de la carte blanche. Cela étant, le fait de naviguer à vue depuis l'entrée en vigueur du décret «Glatigny» nous pose problème. En effet, il nous est impossible de mesurer l'impact des balises, alors qu'elles peuvent avoir un effet direct sur le financement de nombreux étudiants. Ce flou inquiète le monde politique, le monde associatif, le monde syndical, le monde de l'éducation et les citoyens et citoyennes.

Aujourd'hui, nous vous demandons des solutions concrètes afin de répondre aux préoccupations des étudiants. Vous avez décidé d'abroger des mesures visant à demander aux établissements de fournir des données sur le pilotage de l'enseignement, et ce, sans proposer d'alternative, alors même que, dans la carte blanche,

les acteurs du secteur insistent pour ce pilotage, ce *monitoring* et ce filet de sécurité.

Selon nous, il est désormais indispensable d'avancer sur la question et de fournir des réponses concrètes aux problèmes de la précarité étudiante et du sous-financement de l'enseignement supérieur. Nous sommes tous d'accord avec Mme Bluge quant à ces moyens qui manquent. Ainsi, nous nous devons de les trouver pour continuer à avoir un enseignement supérieur de qualité et inclusif. C'est la raison pour laquelle nous déposons une motion sur le sujet.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre, vous avez dit à la fin de votre intervention qu'elle n'allait pas satisfaire tout le monde. Effectivement, je ne suis pas satisfait de vos réponses. Tout d'abord, vous dites ne pas vouloir exclure d'étudiants. Ensuite, vous dites qu'il faut quand même laisser la réforme faire ses effets – et «on verra bien». Nous verrons bien si des étudiants sont exclus ou pas; on ne sait pas. Si nous voulons savoir, nous devons instaurer la réforme et voir si elle sanctionne ou pas. Vous nous expliquez cela très simplement. Derrière ce «on verra bien», ce sont des étudiantes et des étudiants qui sont inquiets, qui se demandent s'ils vont pouvoir continuer leurs études, poursuivre leur rêve.

Vous nous dites cela avec un bel emballage, mais je suis surpris, parce que ce n'est pas le cas de votre partenaire de majorité, le MR. Madame Bluge, vous affirmez que, si nous n'avons pas de données chiffrées, c'est de la faute de l'ARES qui n'a pas rempli toutes ses missions. Or votre gouvernement a réduit son budget de 21 %! Si vous aviez peur auparavant que l'ARES n'arrive pas à remplir toutes ses missions de récolte de statistiques, je ne sais pas comment elle va faire pour les récolter désormais. Elle ne le fera probablement pas.

Ensuite, vous nous avez dit que vous vouliez absolument revaloriser les métiers techniques et les métiers manuels. C'est aussi une grande qualité du MR, qui a coupé 15 millions d'euros dans le budget de l'enseignement qualifiant et fermé 210 options. Vous dites des choses en commission, mais c'est du vent. Derrière, vous faites exactement l'inverse avec la ministre Glatigny qui casse l'enseignement qualifiant et montre qu'elle n'a absolument rien à faire de ces étudiants-là.

Enfin, vous allez jusqu'au bout de votre pensée – c'est ce que j'apprécie avec vous. Vous nous dites qu'en fait, tout le monde n'est pas fait pour les études. Vous vous imaginez peut-être que les étudiants poussent dans un champ, que certains sont faits pour les études, d'autres pas. Si vous lisez n'importe quelle enquête, Madame Bluge, vous verrez que les étudiants qui sont soi-disant faits pour les études sont ceux dont les parents ont généralement des plus hauts revenus. Ceux qui ne sont pas faits pour les études et ceux qui ratent sont les enfants de la classe travailleuse.

Le fond de cette réforme est d'exclure plus rapidement les enfants de la classe travailleuse, qui n'y arrivent pas pour telle ou telle raison, au lieu de les aider.

C'est pour cela que le PTB se bat contre cette réforme depuis le début et que nous allons continuer à nous battre. Nous ne sommes pas les seuls. Un rassemblement de la FEF aura lieu dans quelques jours et les organisations syndicales vous demandent d'agir, Madame la Ministre-Présidente. J'espère que la pression va continuer. Nous déposons évidemment une motion, car votre réponse ne nous convainc pas.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai bien entendue et je me pose la question suivante: à quel moment avez-vous imaginé une seule seconde que nous pourrions être convaincus par vos propos? On parle d'efficacité, de responsabilité. Ce que je vois sur le terrain, c'est la souffrance des étudiants que vous mettez aujourd'hui dans l'incertitude et l'insécurité.

Les propos selon lesquels tout le monde n'est pas fait pour l'enseignement supérieur sont clairement choquants. Je n'accepte pas que l'on puisse dire, comme un avis, que tout le monde n'est pas fait pour l'enseignement supérieur et que les élèves qui ne sont pas faits pour l'enseignement supérieur pourront s'orienter vers l'enseignement secondaire qualifiant.

Si on ajoute les mesures que votre gouvernement prend aujourd'hui dans ce dernier, vous êtes purement et simplement en train de mettre les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à des dilemmes incroyables. Ce que nous octroyons à l'un, nous ne pourrons pas l'octroyer à l'autre: Madame la Ministre-Présidente, c'est la base de la politique. Nous ne pouvons pas financer tout ce que nous voulons, il faut faire des choix.

Mon groupe politique demande que le refinancement de l'enseignement supérieur soit une priorité. Depuis le début de cette mandature, vous dénoncez des problèmes dont vous êtes d'une certaine manière vous-même responsable. Qui avait la tutelle de l'ARES? Il s'agissait de deux ministres du MR, qui avaient la marge de manœuvre pour que l'ARES remplisse précisément ses obligations de collecte de données. Avec réduction de 20 % du budget de l'ARES, serons-nous toujours en mesure de collecter ces données? Bien sûr que non.

Vous renvoyez la patate chaude à l'enseignement supérieur, ce qui veut dire que vous acceptez un traitement différencié, des modes de collecte qui ne vont pas être harmonisés. Finalement, vous rajoutez du flou à une situation qui n'est déjà pas claire.

Vous nous dites d'attendre le décret «Parcours étudiant». Or nous ne pouvons pas attendre. Aujourd'hui, nous avons besoin de réponses à cette situation grave, qui appelle des solutions pour sortir les acteurs concernés de l'insécurité.

J'entends les réponses que vous nous avez données et, honnêtement, je ne comprends pas comment nous pourrons de cette façon apporter à court terme une réponse aux besoins des étudiants et lutter contre la précarité étudiante. Il y a une mobilisation de la société civile; les étudiants ont besoin d'avoir une réponse.

Il existe aussi une demande forte de la société civile concernant la non-finançabilité, mais vous n'y répondez pas. Je ne sais pas si vous aurez, vous, un jour une deuxième session, et si les critères de non-finançabilité s'appliqueront en ce qui vous concerne, mais, en tout cas, votre réponse est totalement insuffisante et inacceptable. Je n'ose même pas imaginer une seule seconde comment vous pourriez revenir vers nous dans les semaines qui viennent avec les mêmes réponses.

Nous déposons nous aussi une motion de recommandation, parce qu'il est temps aujourd'hui que vous apportiez, dans les responsabilités qui sont les vôtres, des solutions à nos étudiants dans l'enseignement supérieur. Cette situation ne peut tout simplement plus durer.

M. le président. – J'ai été saisi de quatre projets de motion. Le premier, signé par Mme Dejardin ainsi que MM. Lepine et Crampont, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de la Mme Valérie Dejardin, intitulée "Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de *monitoring* afin d'anticiper les risques", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Pilotage statistique de l'enseignement supérieur",

demande au gouvernement:

d'informer préventivement tous les établissements et le Parlement quant à l'application et à l'interprétation des règles de finançabilité qui devront s'appliquer à l'ensemble des étudiants à l'issue de l'année académique 2024-2025, particulièrement pour les étudiants qui ont bénéficié d'une année supplémentaire de réorientation ou qui ont été déclarés finançables après la réussite de 45 crédits après deux ans, sans préjudice de mesures correctrices qui pourraient encore être apportées,

de créer sans attendre des groupes de travail pour la mise en place d'outils de *monitoring* des risques de non-finançabilité à l'issue de l'année 2024-2025 et de prendre les mesures qui s'imposent s'il s'avère que le nombre d'étudiants non finançables explose,

de s'assurer que chaque établissement informe ses étudiants quant aux crédits qu'il leur reste à valider pour conserver leur finançabilité,

de disposer de données statistiques et prévisionnelles afin d'évaluer la situation actuelle avant d'envisager des réflexions quant à une révision structurelle des règles du parcours étudiant et de la finançabilité en explorant l'ensemble des variables qui peuvent avoir un impact sur ce parcours,

de réaffirmer sa volonté de s'inscrire dans la feuille de route tracée par la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, adoptée par l'ensemble des groupes politiques présents dans notre Parlement,

de prendre des mesures concrètes pour refinancer l'enseignement supérieur conformément à ce que prévoit la déclaration de politique communautaire.»

Le deuxième projet de motion est signé par M. Daube et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de la Mme Valérie Dejardin, intitulée "Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de *monitoring* afin d'anticiper les risques", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Pilotage statistique de l'enseignement supérieur",

considérant que l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles souffre d'un sous-financement chronique, qui impacte tant les conditions d'encadrement des étudiants que les conditions de travail des personnels académiques et administratifs,

considérant que la précarité étudiante est en augmentation, affectant les chances de réussite de nombreux jeunes et les forçant à travailler de plus en plus pour financer leurs études,

considérant que la réintroduction pour l'année académique 2024-2025 du décret «Paysage», version «Glatigny», sans suivi des risques associés ni outil commun de *monitoring*, fait peser une incertitude grave sur des milliers d'étudiants,

considérant que certains établissements accueillent davantage d'étudiants en situation précaire ou issus de parcours déjà réorientés et disposent de capacités administratives inégales pour faire face à la complexité des règles actuelles de finançabilité,

considérant l'appel des syndicats de l'enseignement qui alertent sur les risques que crée l'absence d'un mécanisme clair d'identification des risques de non-finançabilité, ce qui fait reposer une lourde charge sur les jurys, appelés cette année à prendre des décisions discrétionnaires dans un contexte d'incertitude,

considérant les expériences positives menées à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et dans la faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO) de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), qui

montrent qu'un système de *monitoring* des risques de non-finançabilité est techniquement réalisable et soutenu par une partie du corps enseignant,

considérant l'appel de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et de nombreux étudiants, l'année dernière et cette année, à ne pas laisser sans réponses les situations individuelles difficiles que créent la réforme du décret «Paysage» et demandant au gouvernement de revenir sur sa décision,

demande au gouvernement:

d'instaurer, dès cette année académique, un mécanisme de *monitoring* commun permettant d'identifier les étudiants risquant une perte de finançabilité, en particulier ceux en situation de précarité,

de soutenir activement les établissements d'enseignement supérieur dans cette démarche, par un accompagnement administratif, technique et financier, en particulier ceux accueillant des publics vulnérables,

de revenir sur sa décision de réintroduire unilatéralement la réforme du décret «Paysage», version «Glatigny», qui risque d'exclure de l'enseignement supérieur des étudiants en situation de précarité.»

Le troisième projet de motion est signé par M. El Hajjaji et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de la Mme Valérie Dejardin, intitulée "Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de *monitoring* afin d'anticiper les risques", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Pilotage statistique de l'enseignement supérieur",

considérant le sous-financement structurel de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, largement documenté depuis de nombreuses années, et la dégradation continuelle du taux d'encadrement qui en découle,

considérant le décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur,

considérant l'abrogation du décret «Accessibilité» en novembre 2024, abrogation qui réintègre dès lors les balises du décret susmentionné, exposant un nombre croissant d'étudiants et d'étudiants, notamment issus de milieux populaires, à un risque d'exclusion du système d'enseignement supérieur,

considérant l'aggravation constante de la précarité étudiante ainsi que l'insuffisance des dispositifs d'aides sociales destinés aux étudiantes et étudiants,

considérant que la réforme renforce la pression sur les épaules des jurys de délibération, appelés à statuer sur la finançabilité des étudiantes et étudiants et considérant dès lors le risque accru de disparités de traitement,

considérant le manque d'outils statistiques pour objectiver l'impact réel des dispositions adoptées par le gouvernement sur les trajectoires des étudiantes et étudiants,

considérant l'avis n° 2024-11 du 24 septembre 2024 de l'ARES soulignant la nécessité de doter le système d'enseignement supérieur d'indicateurs de pilotage, et demandant au gouvernement de clarifier ses intentions en la matière,

considérant que plusieurs universités, dont l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), disposent déjà d'outils de *monitoring* des parcours étudiants permettant d'anticiper les risques de non-finançabilité,

considérant que la mesure contenue dans le décret-programme se limite à organiser une récolte de données à visée statistique, sans mettre en œuvre les outils de suivi prévisionnel réclamés par les acteurs de terrain,

considérant l'appel de l'ensemble des organisations syndicales représentatives du secteur, ainsi de qu'un large front d'acteurs de l'enseignement supérieur, à créer d'urgence un véritable «filet de sécurité étudiant» fondé sur un pilotage chiffré et une identification claire des risques,

demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

de mettre en place, en concertation avec les établissements et les acteurs du secteur, un dispositif de *monitoring* prévisionnel des risques de non-finançabilité pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes, à partir de l'année académique 2024-2025,

de garantir que les données collectées ne se limitent pas à une visée statistique, mais soient mobilisées pour un pilotage actif permettant d'identifier les profils à risque et de mettre en œuvre des mesures de soutien ciblées,

d'assurer la transparence et l'égalité de traitement entre établissements en clarifiant les responsabilités des jurys et en prévenant les disparités dans l'interprétation des critères de finançabilité,

de doter les établissements, en particulier ceux qui accueillent des publics précarisés, des moyens humains et financiers nécessaires pour accompagner les étudiants et étudiantes concernés et faire face à l'augmentation attendue des recours, demandes de dérogations et charge administrative,

d'entamer dans les plus brefs délais un travail de concertation avec les représentants des personnels académiques, les organisations syndicales et les représentants des étudiants sur les modalités concrètes du filet de sécurité à créer,

d'inscrire le refinancement structurel de l'enseignement supérieur à l'ordre du jour du prochain conclave budgétaire, et de présenter un plan de renforcement progressif de l'encadrement et des dispositifs de soutien à la réussite».

Le quatrième projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Jacqmin et Bluge, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée par Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de la Mme Valérie Dejardin, intitulée "Délibérations et risques de non-finançabilité en 2024-2025: nécessité de disposer d'outils de monitoring afin d'anticiper les risques", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Carte blanche des syndicats sur leurs inquiétudes pour la rentrée académique" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Pilotage statistique de l'enseignement supérieur",

passe à l'ordre du jour.»

(*M. Loris Resinelli, vice-président, prend la présidence*)

5 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

5.1 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Renforcement de la formation relative à l'endométriose»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la Journée de l'endométriose du 28 mars doit être l'occasion de mettre en évidence les douleurs et le parcours du combattant qu'une femme sur dix subit. C'est aussi l'occasion de rappeler aux femmes qu'il n'est pas normal qu'elles ne puissent pas bouger parce qu'elles ont leurs règles. Cette journée rappelle une nouvelle fois que cette maladie coûte en moyenne 641 euros par an – hors hospitalisation – et que les femmes touchées passent en moyenne par cinq gynécologues. Laura Lequeu, fondatrice et présidente de l'association Toi Mon Endo, explique l'errance médicale à laquelle elle a été confrontée. Elle a ainsi rencontré 21 médecins généralistes, urologues, gastro-entérologues ou gynécologues. Cela s'explique notamment par le fait que l'endométriose n'est pas reprise obligatoirement dans le cursus des futurs médecins généralistes ou gynécologues. Il en est de même pour les professions paramédicales. Cela reste au bon vouloir des professeurs de l'aborder ou des étudiants de suivre certaines options.

En France, un plan national a été décrété afin que chaque femme soit sensibilisée sur l'endométriose durant sa jeunesse. En Belgique, rien de tel n'a malheureusement été prévu. Comme beaucoup d'acteurs du secteur associatif, Toi Mon Endo, seule association active en matière d'information sur l'endométriose, craint par ailleurs pour les subventions dont elle bénéficie de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous ai posé une question écrite, le 19 novembre dernier, sur l'importance de renforcer la formation des médecins généralistes et des gynécologues à l'endométriose. Vous avez répondu qu'il est essentiel de l'intégrer dans les programmes d'études des établissements d'enseignement supérieur pour former les futurs prestataires de soins à son dépistage, à son diagnostic et à sa prise en charge. Vous m'avez répondu que cette matière était abordée à certains moments selon les formations. Toutefois, il me semble indispensable d'assurer que la sensibilisation à l'endométriose soit effective dans l'ensemble des facultés de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les médecins généralistes, pour les gynécologues et pour certains cursus de professions paramédicales.

Pouvez-vous me confirmer que l'endométriose figure au programme d'études de bachelier en médecine de toutes les universités? Tous les futurs médecins, peu importe leur spécialisation, auront-ils dans leur parcours universitaire un cours sur ce sujet? L'ensemble des cursus de gynécologie dans tous les établissements aborde-t-il cette maladie en profondeur? Ne serait-il pas opportun d'effectuer, en concertation avec les acteurs de terrain, une liste des professions paramédicales qui nécessitent la prise en compte de l'endométriose? Enfin, vous avez abordé, dans votre réponse, l'importance d'une approche spécifique clinique de l'endométriose, ainsi que le trajet de soins qui en découle, qui pourrait faire l'objet d'une formation complémentaire. Pourriez-vous me dire où en sont les réflexions à ce sujet?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous invite à consulter les réponses à vos questions des 12 et du 14 novembre derniers et à celle de Mme De Re du 25 octobre 2024. Les thématiques liées à la formation, à la recherche, à la création de centres de référence, aux critères d'accréditation de ces derniers, à la coordination des soins ou au soutien à l'ASBL Toi Mon Endo, ainsi qu'à la résolution relative à une meilleure prise en charge et à une plus grande sensibilisation à l'endométriose, portée par Mme De Re, ont déjà été abordées dans ces réponses.

J'ai sollicité, auprès des doyens des facultés de médecine et de la commission paramédicale de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), un cadastre plus précis des activités de cours et d'intégration professionnelle. Pour le public spécifique de l'enseignement supérieur, si Toi Mon Endo est la seule association à mener des actions aussi spécifiques, il faut souligner le rôle essentiel

des centres de planning familial et, par exemple, de l'ASBL Univers santé. Ces structures mènent des actions de sensibilisation qui touchent le public spécifique de l'enseignement supérieur. L'objectif d'Univers santé est double: lutter contre la banalisation de la douleur et informer largement les femmes et les hommes, afin que chacun joue un rôle actif auprès de ses proches. Cette approche, fondée sur le principe de sensibiliser pour mieux diagnostiquer, se traduit par de nombreuses initiatives menées en collaboration avec Toi Mon Endo et avec les centres de planning familial.

Par exemple, la semaine dernière, durant la *Love week*, le nouveau court-métrage pédagogique de cette ASBL a été projeté à Louvain-la-Neuve, lors d'une soirée de sensibilisation. D'autres actions sont prévues, notamment relatives à l'identification des besoins de la population et les besoins de formation. Je ne manquerai pas de vous prévenir quand l'ARES me communiquera le cadastre.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, ma question avait surtout pour objet de mesurer la proactivité du gouvernement sur la formation des futurs médecins et travailleurs de la santé sur l'endométriose. Cette maladie touche une femme sur dix et la France a commencé un plan national à ce sujet. Nous espérons qu'il en sera de même en Fédération Wallonie-Bruxelles. Attendons ce cadastre. Je ne manquerai pas de vous interpeller lorsqu'il aura été publié.

5.2 Question de Mme Isabella Greco, intitulée «Suppression du financement des structures collectives d'enseignement supérieur dont l'Université ouverte de Charleroi»

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, la suppression du financement des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES) m'inquiète fortement. Comme le disait M. Resinelli, nous disposons à Charleroi de l'Université ouverte, une structure qui a fait jusqu'ici un travail remarquable et important sur le terrain. Elle permet aux adultes en reconversion et aux entreprises de trouver des formations adaptées. Vous n'ignorez pas que Charleroi est une ville en plein redéploiement économique et social. Le fait de supprimer une telle institution dans la plus grande ville de Wallonie revient à briser un tremplin vers l'émancipation par le savoir et un outil qui forme à des métiers en pénurie. C'est aussi l'emploi de dizaines de personnes qui est menacé.

Pour justifier cette suppression, votre gouvernement se base sur un audit de 2021 qui mentionne une trop faible occupation des bâtiments. À l'Université ouverte, on regrette que cet audit se soit basé sur une période compliquée, celle de la Covid-19, qui ne reflète pas vraiment la réalité de l'emploi du temps, de l'occupation du terrain et du bâtiment, ainsi que du travail mené. Si les experts et expertes qui ont réalisé cet audit affirment qu'il y a des dysfonctionnements à revoir en vue d'une optimisation, la suppression pure et simple n'est évidemment pas ce qu'il fallait envisager. Les experts ont d'ailleurs identifié des pistes d'amélioration.

Quelles solutions proposez-vous pour maintenir les missions de l'Université ouverte en faveur de l'accès à la formation? Comment en effet remettre les personnes à l'emploi si on ne les forme pas? L'exemple de la Formation pour l'Université ouverte de Charleroi (FUNOC) a ainsi été abordé avec M. Jeholet au Parlement wallon: si on n'investit plus dans les centres d'insertion professionnelle, comment va-t-on faire pour remettre les personnes à l'emploi, d'autant plus si elles n'ont plus droit au chômage après deux ans?

Quelle est la ligne de conduite et comment va-t-on être meilleurs sur le terrain? Je ne vois en effet que des difficultés supplémentaires. Comment justifiez-vous la rapidité de cette décision alors que les experts avaient formulé des alternatives d'amélioration? Il s'agit d'une décision sans concertation, sans transition, laissant sur le carreau des dizaines de travailleurs et de stagiaires.

Je peux entendre qu'il faille donner un coup dans la fourmilière pour améliorer les choses. Mais pas n'importe comment! Pas sans réfléchir aux conséquences ni en attaquant l'institution de toutes parts! Les personnes concernées sont inquiètes. Tout cela donne l'impression qu'on se fout d'elles et qu'on les abandonne sans réfléchir à une trajectoire de vie meilleure.

Pour avoir travaillé et mené de nombreux projets avec l'Université ouverte, je puis dire qu'elle est bien plus qu'une simple structure administrative: c'est un trait d'union entre le monde académique et celles et ceux qui cherchent à se construire un avenir. C'est en quelque sorte une seconde chance. Aujourd'hui, en la supprimant sans alternatives, sans concertation, sans réelle raison et sans filet de sécurité, c'est l'avenir de nombreuses personnes que vous mettez en suspens.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai déjà répondu de façon très complète à des questions identiques posées par Mme Dejardin lors de la réunion du 20 janvier de notre commission. Je vous renvoie donc aux informations données à cette occasion. Néanmoins, j'affirme à nouveau que, si l'évaluation a permis de proposer 31 recommandations à court, moyen et long termes, mais aussi sous forme de *quickwins*, cela démontre que ces structures ne répondaient pas ou peu aux objectifs fixés, étant donné le nombre de mesures correctrices à apporter.

Me dire qu'aucun signal d'alerte n'a été donné avant cette décision des deux gouvernements relève d'une forme d'amnésie puisque votre parti, Madame la Députée, était en effet informé depuis plusieurs années des difficultés dans ce dossier. Par ailleurs, au sein du comité de pilotage, les représentants des gouvernements avaient attiré l'attention à plusieurs reprises sur les problèmes que la société de conseil *BDO Advisory* a objectivé de façon plus approfondie.

Cette décision est également à mettre en lien avec les objectifs de restructuration des structures publiques et d'optimalisation des dépenses portés par la

Déclaration de politique régionale (DPR) et la Déclaration de politique communautaire (DPC). Comme je le disais déjà le 20 janvier, nous ne souhaitons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Par conséquent, nous avons demandé d'identifier les modalités de transfert éventuel de certaines activités actuelles de chaque SCES vers une autre structure existante, en ce compris le matériel.

Je me contenterai également de préciser quelques éléments factuels relatifs à l'Université ouverte sur laquelle vous m'interrogez. Les membres de mon cabinet qui sont présents au sein de l'organe administratif de cette ASBL suivent de près les décisions qui y sont prises. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les décisions concernant son avenir. Cette ASBL a d'ailleurs beaucoup d'activités qui ne sont pas liées à la SCES et présente, par conséquent, une complexité du fait de ce côté hybride. Elle perçoit à la fois des subventions «SCES» et d'autres financements provenant de la Région ou de l'Union européenne. Elle organise également des formations autoportantes.

Il me revient que l'organe d'administration de l'Université ouverte a décidé de négocier avec tous les partenaires impliqués dans l'ensemble de ses projets. Pour chaque formation ou activité pour laquelle un transfert est souhaité, seront impérativement évoqués la reprise partielle ou totale du personnel travaillant sur ce dossier, le transfert de subventions APE (aide à la promotion de l'emploi) en lien avec le personnel en question et, le cas échéant, le transfert du matériel en lien avec l'activité. Il ne m'appartient pas de commenter davantage les décisions prises par l'organe d'administration.

En ce qui concerne les activités «SCES» – certificats, formations courtes et séminaires –, l'organe d'administration a entamé des démarches avec chaque partenaire, en priorité ceux d'ores et déjà impliqués dans l'activité en question, afin de déterminer s'ils souhaitent prendre en charge l'intégralité du programme. Il a aussi décidé de procéder au licenciement des collaborateurs et des collaboratrices. Puisque le licenciement concerne l'ensemble du personnel, il s'agit d'une procédure de licenciement collectif dite «loi Renault». Elle implique de suivre différentes étapes plus ou moins longues.

Pendant que les préavis courent, des négociations ont lieu avec les partenaires pour la reprise des membres du personnel qui travaillent sur ces différents projets. Les préavis seront prestés et ceux dépassant le 31 décembre 2025 seront soldés par le biais d'une indemnité compensatoire de préavis. Les personnes qui sont âgées de plus de 45 ans et/ou dont le préavis court durant plus de trente semaines ont le droit de bénéficier d'un *outplacement*. Cela concernerait 19 personnes.

L'employeur est tenu d'adresser, dans les quatre semaines suivant la fin du contrat, une offre d'*outplacement* valable à la personne licenciée. Celle-ci dispose de quatre semaines pour l'accepter ou la refuser. La création d'une cellule pour l'emploi est en cours d'organisation et une négociation pour mettre sur pied une cellule de reconversion sera proposée aux organisations syndicales.

Je vous rappelle que notre Fédération a prévu des budgets en 2025 dans l'objectif de finaliser les projets et de permettre un atterrissage sur une année. Dans ce contexte, parler de suppression radicale me paraît excessif.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, ce qui est rarement le cas. Il est culotté de parler d'amnésie alors que le PS a toujours remis en question la position qui avait été avancée, d'après mes recherches, par la ministre Valérie Glatigny.

Une solution est proposée au personnel. Toutefois, je ne suis pas rassurée, car elle a été décidée sans concertation avec les structures. À mon sens, ne pas prendre en compte des gens ne constitue pas une manière adéquate d'exercer le métier de politique.

Lorsque vous me dites qu'il n'y a pas – ou pas suffisamment – de résultats, je souhaite vous demander où est le facteur humain. Je sais en effet que nous partageons les mêmes valeurs. Une revalorisation scolaire ou une réinsertion sociale ne se fait pas de manière mathématique. Cela prend du temps, plus pour certains que d'autres. Nous sommes présents ici pour élaborer des dispositifs qui ont pour but d'aider ces personnes à trouver un emploi qui leur convient et les émancipe. C'est ainsi qu'ils trouveront leur place dans notre société au sein de laquelle il y a une place pour tout le monde.

J'ai du mal à vous comprendre en ce qui concerne l'ambition sur l'augmentation du taux d'emploi. Ces derniers mois, nous sommes face à une diminution drastique de 1,8 % pendant qu'il y a une progression de 1,9 % en Flandre. Comment allons-nous nous en sortir si nous attaquons les centres comme l'Université ouverte de Charleroi qui effectuent un travail remarquable avec les personnes ayant des difficultés à trouver un emploi? Si toutes les entreprises ferment les unes après les autres en Wallonie, j'ai du mal à comprendre le dynamisme que vous, les ingénieurs, avez en tête. C'est peut-être parce que je suis une poète.

J'attends de voir ce qu'il en est, car je suis très inquiète.

(M. Charles Gardier, président, reprend la présidence)

5.3 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Biais de genre induits par les questionnaires à choix multiples (QCM)»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de la première réunion de notre commission durant la présente législature, j'ai mis en évidence le fait que les questionnaires à choix multiples (QCM) – et *a fortiori* ceux à points négatifs – étaient discriminants pour les femmes, comme plusieurs études l'ont déjà démontré.

À la lecture des résultats au concours d'entrée en médecine et dentisterie que vous m'avez fait parvenir, force est de constater que, pour la deuxième année consécutive, les femmes enregistrent de moins bons résultats que les hommes dans

l'ensemble des disciplines évaluées, hormis pour la «capacité à communiquer en percevant la dimension éthique et faisant preuve d'empathie». Le fait que le concours soit organisé sous la forme d'un QCM y est pour quelque chose et il nous semble dorénavant indispensable d'agir! En outre, en réponse à ma question du mois de septembre relative aux QCM à points négatifs, vous avez annoncé que vous seriez très attentive à d'éventuels biais de genre. En effet, vous aviez répondu que de pareils effets sont évidemment inacceptables et que vous feriez en sorte d'y remédier s'ils se vérifiaient.

Dès lors, compte tenu des biais de genre qu'induisent les QCM, une révision de la forme du concours susmentionné est-elle à l'ordre du jour? Qu'est-il ressorti de la réunion organisée entre les membres de votre cabinet et de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur l'organisation du concours? Concernant les QCM à points négatifs, où en sont les réflexions au sein de l'ARES? Une interdiction pure et simple de leur utilisation est-elle envisagée?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Lors de la réunion du 9 septembre de notre commission, je vous ai indiqué être particulièrement attentive aux résultats du groupe de travail établi au sein de l'ARES et chargé de se pencher sur la question de la modalité de correction qui consiste à attribuer des points négatifs. Ce groupe de travail devait notamment se prononcer sur les effets liés au genre. Au cours de cette même réunion, j'ai annoncé que de potentiels effets négatifs sur les femmes seraient évidemment inacceptables et que, le cas échéant, nous ferions en sorte d'y remédier.

Le 17 mars dernier, l'administrateur de l'ARES m'a adressé un courrier relatif aux conclusions de ce groupe de travail. Il faut noter que celui-ci était composé d'experts en sciences de l'enseignement, en psychométrie, en métrologie et en pédagogie. Le président du jury du concours d'entrée et d'accès aux études de sciences médicales et dentaires, lui-même professeur émérite de métrologie, a également pris part aux travaux. Les experts insistent sur l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Ils affirment que les modalités d'évaluation relèvent de la responsabilité académique et doivent être définis en fonction du contexte de travail et du contenu de chaque enseignement. Ce raisonnement vaut également pour le jury du concours. L'article 2, § 2 du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires dispose que: «Le jury de l'examen d'entrée et d'accès détermine les questions de l'examen et les modalités d'évaluation de celui-ci».

La liberté académique est un principe sur lequel je ne veux transiger. Je suis donc sensible à l'argument des experts sur la responsabilité académique. Ceux-ci soulignent ensuite que, comme toute modalité, le QCM présente des avantages et des inconvénients. Celui intégrant des points négatifs permet de corriger l'effet du hasard et d'assurer une meilleure certification des compétences. Les experts

reconnaissent que d'autres modalités existent pour contrer l'effet du hasard sans recourir aux points négatifs, mais ils ne s'aventurent pas à recommander un type d'évaluation plutôt qu'un autre, considérant qu'il ne s'agit pas seulement de choix techniques, mais de choix pédagogiques prenant en compte la manière dont les étudiants gèrent leurs connaissances partielles.

Enfin, les experts estiment que toute évaluation est susceptible de comporter des biais, y compris un biais de genre. Ces biais peuvent varier selon le type d'évaluation et la nature des questions. Il convient notamment de surveiller la construction des questions afin de limiter toute influence involontaire liée au genre. Je ne manquerai pas de rappeler cet élément au jury du concours, en cohérence avec l'attention renforcée que je porte à l'exigence de non-discrimination. Le courrier mentionne encore qu'en ce qui concerne les QCM à points négatifs, il n'existe pas aujourd'hui d'évidence expérimentale montrant qu'ils sont universellement générateurs de biais de genre. Certaines analyses montrent que l'effet du genre sur les résultats reste marginal lorsqu'il peut être détecté.

Au-delà de ces résultats, la notion de biais doit cependant être questionnée. La nécessité de gérer l'incertitude fait partie de la formation universitaire, de même que l'estimation des risques. Il est donc essentiel que les étudiants y soient préparés. Considérant ces dernières affirmations, il me faut répondre à votre analyse des résultats du concours que corrélation n'implique pas nécessairement causalité.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je relirai votre réponse avec attention, Madame la Ministre-Présidente. En effet, certains des éléments que vous avez évoqués me tracassent. Il est important d'analyser cette situation avec minutie afin de s'assurer que ces examens sous forme de QCM ne sont pas discriminatoires pour certaines personnes. Je reviendrai vers vous à ce sujet, avec une question orale ou écrite.

5.4 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Impact de la réforme des pensions sur le personnel de l'enseignement supérieur»

Mme Valérie Dejardin (PS). – La semaine dernière, plusieurs milliers de personnes étaient dans les rues de Bruxelles pour exprimer leurs inquiétudes face à la politique d'austérité menée par l'ensemble des gouvernements de notre pays. Parmi elles se trouvaient des enseignants de l'enseignement supérieur qui craignent pour leur pension. Certains redoutent par ailleurs que la réforme des pensions fragilise l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, en dévalorisant les carrières universitaires, le risque est grand que le personnel talentueux de l'enseignement supérieur et de la recherche se tourne vers une carrière dans le secteur privé.

Il est dès lors indispensable que les spécificités de cette profession soient prises en compte dans la future réforme. Par exemple, les enseignants ne se stabilisent

qu'aux alentours de 35 ou 40 ans. Il est donc important qu'ils gardent la possibilité d'accumuler des droits à la retraite sur une carrière plus courte.

Lors de vos contacts avec le ministre fédéral des Pensions, Madame la Ministre-Présidente, avez-vous signalé les particularités des carrières scientifiques et avez-vous rappelé l'importance pour tous nos concitoyens de disposer de personnel talentueux au service des établissements d'enseignement supérieur? Comment les spécificités de ces carrières seront-elles prises en compte pour motiver les jeunes chercheurs à s'engager? Enfin, avez-vous déjà évalué les impacts de la réforme des pensions sur le personnel de l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, vous m'interrogez sur l'impact de la réforme des pensions sur le personnel de l'enseignement supérieur. Sachez tout d'abord que cette problématique fait partie de mes préoccupations.

Selon mes informations, la manière dont les orientations prises dans le cadre de l'accord de gouvernement fédéral se concrétisera pour le personnel de l'enseignement supérieur doit encore faire l'objet de nombreuses discussions. Il n'est donc pas encore possible de répondre de manière précise à votre question. Je vous assure toutefois que je continuerai à être particulièrement attentive à cette problématique lors de mes échanges avec les membres du gouvernement fédéral, en particulier avec le ministre fédéral des Pensions. Je ne manquerai pas de leur rappeler les particularités des carrières scientifiques et les implications potentielles des décisions prises sur les acteurs et institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, conformément aux objectifs annoncés dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), M. Dolimont, ministre de la Recherche, envisage une réflexion sur la carrière des chercheurs. Je dois donc vous renvoyer vers lui concernant les aspects relatifs à cette dernière.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie pour votre réponse, assez brève, Madame la Ministre. Effectivement, si nous estimons important de défendre les pensions de manière globale, il est aussi nécessaire de protéger les pensions du personnel des universités, des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA). En tout cas, telle doit être notre préoccupation si nous souhaitons garder un personnel de qualité, qui s'adapte à l'évolution des mentalités et au processus de l'évaluation professionnelle.

Je vous mets en garde contre la pratique du double discours: vous ne pouvez pas, d'un côté, afficher votre volonté d'accueillir les scientifiques américains et, de l'autre, dévaloriser le métier à travers des pensions insuffisantes. Je compte sur vous pour attirer l'attention du ministre fédéral des Pensions sur ce problème et

j'espère que votre parti, qui fait partie de la majorité gouvernementale fédérale, sera également attentif à la question.

5.5 Question de Mme Valérie Dejardin, intitulée «Discrimination à l'égard d'étudiants et étudiantes inscrits à la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet»

Mme Valérie Dejardin (PS). – Nous avons récemment été interpellés par des parents d'étudiants inscrits au cursus de bachelier en diététique à l'implantation de Tournai de la Haute École provinciale de Hainaut-Condorcet (HEPC). Nous avons notamment reçu un document indiquant que, dans le cadre de certains cours, les étudiants sont amenés à signer un document reprenant les attentes et les conditions d'exercice du cours pratique en cuisine didactique. Ce document stipule que les étudiants doivent goûter l'ensemble des aliments présentés. En dehors des raisons médicales, aucune dérogation à ce principe n'est accordée. Si un étudiant s'abstient, sa note sera affectée par une pondération négative. Ce document stipule spécifiquement que les raisons personnelles telles que les croyances religieuses ne constituent pas une excuse valable. Cette disposition nous semble particulièrement discriminatoire pour une partie des étudiants. Certains d'entre eux auraient déjà alerté les organisations de lutte contre la discrimination et de défense de l'égalité des chances.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous vérifié, par l'intermédiaire du commissaire attaché à la haute école concernée, l'existence de ce document? Avez-vous pris contact avec la direction de l'établissement? Avez-vous été informée des plaintes introduites? Des mesures ont-elles ou seront-elles prises afin d'annuler ces mesures discriminatoires?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, votre question aborde des valeurs importantes de notre enseignement supérieur: le respect des convictions personnelles, la lutte contre les discriminations, la sécurité alimentaire, mais aussi la qualité et la cohérence de formations professionnalisantes.

Les faits que vous évoquez concernent le bachelier en diététique organisé par la HEPHC sur le site de Tournai. Ce cas n'est cependant pas isolé. Les formations similaires, combinant théorie et travaux pratiques dans le domaine de la nutrition, se heurtent à des situations comparables.

En l'espèce, en concertation avec le commissaire du gouvernement auprès de l'établissement, j'ai chargé l'administration d'examiner la situation et de s'assurer du respect du cadre légal. À ce jour, aucune plainte officielle n'a été enregistrée auprès des services de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'établissement, de son côté, a rapidement confirmé que la dégustation des préparations culinaires constitue une compétence professionnelle attendue inscrite

dans les référentiels de formation. Elle est essentielle, notamment pour garantir la qualité des plats servis aux patients et aux usagers et la conformité des textures, des goûts et des assaisonnements avec les prescriptions médicales. Cette exigence est fondée à la fois sur des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et sur une vision partagée du rôle du diététicien dans le parcours de soins.

Face à l'augmentation du nombre d'étudiants exprimant des restrictions alimentaires liées à des allergies, intolérances ou convictions religieuses ou philosophiques, l'établissement a souhaité formaliser une approche d'adaptation équilibrée en concertation avec ses services juridiques, pédagogiques et d'inclusion et avec le Service d'accompagnement pédagogique de l'enseignement provincial supérieur (SAPEPS). Un document d'information et de prise de connaissance a été diffusé aux étudiants et étudiantes de première année dans le cadre du cours de cuisine didactique. Ce document distingue deux types de situations: d'une part, les évictions médicales – allergies et intolérances – qui peuvent faire l'objet d'un plan d'accompagnement individualisé, sans impact négatif sur l'évaluation, et, d'autre part, les évictions personnelles – convictions religieuses, philosophiques ou éthiques – pour lesquelles des alternatives pédagogiques raisonnables sont proposées dans la mesure où elles ne compromettent pas les objectifs de l'unité d'enseignement.

Ces alternatives peuvent inclure par exemple le fait de recracher après avoir mis en bouche, la dégustation différée à domicile comme autorisé pendant le Ramadan ou l'adaptation de certains ingrédients non essentiels à l'exercice. En matière d'évaluation, la compétence de dégustation n'est qu'un élément parmi d'autres dans la grille d'évaluation. Son absence ne conduit donc pas à l'échec, mais à une pondération minime de manière à assurer la cohérence pédagogique et l'équité entre étudiants.

Dans ce contexte, il est évident que nous devons veiller à trouver un équilibre entre les exigences légitimes de formation fondées sur les réalités du métier et le respect des convictions individuelles, notamment dans le cadre du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination dans l'enseignement supérieur. Ce texte interdit toute discrimination fondée entre autres sur la conviction religieuse ou philosophique, sauf si la mesure en cause poursuit un objectif légitime et si les moyens mis en œuvre sont appropriés, nécessaires et proportionnés, ce qui semble être le cas en l'espèce.

Selon les informations recueillies par les services du gouvernement, la HEPHC n'adopte pas une posture fermée. Bien au contraire, elle a manifesté sa volonté d'ouverture, de dialogue et d'adaptation. Cette approche semble devoir être encouragée, à la fois pour garantir la qualité des formations et pour préserver un climat inclusif.

Par ailleurs, un débat a été engagé avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, à la demande de l'établissement. L'avis de cette institution chargée de promouvoir l'égalité permettra d'objectiver la situation et de consolider, le cas échéant, les bonnes pratiques déjà mises en œuvre.

Enfin, au vu du caractère transversal de cette problématique qui dépasse le seul cas de la HEPHC, mon cabinet sollicitera l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin d'entamer une réflexion et une concertation avec les établissements concernés. L'objectif est de garantir une posture harmonisée entre institutions en lien avec les travaux actuellement menés au niveau fédéral pour réviser l'arrêté royal de 1997 encadrant la profession de diététicien. Cette révision pourra offrir une opportunité bienvenue d'actualiser les attendus professionnels à la lumière de l'évolution des pratiques et des profils étudiants.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour cette réponse complète. Je veux simplement rappeler qu'il faut veiller à ce que tous les droits des étudiants soient respectés. Il faut veiller à ce que certaines décisions découlant de règlements internes, le fonctionnement dans une école et la manière dont un cours est dispensé amènent une plus-value pédagogique.

5.6 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Santé mentale des étudiantes et étudiants»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – La santé mentale des étudiants est essentielle pour leur bien-être et leur réussite académique. Madame la Ministre-Présidente, si la précarité et la finançabilité sont à juste titre au cœur des travaux de la conférence interministérielle Vie étudiante (CIM Vie étudiante), comme vous l'avez annoncé, il semble également pertinent d'y intégrer la question du bien-être mental des étudiants.

Le Centre de prévention du suicide, dans son mémorandum de février 2025, insiste sur l'importance de promouvoir la santé mentale à travers des actions de terrain et des campagnes de sensibilisation à grande échelle. Dans ce contexte et en lien avec les réflexions en cours au sein de la CIM Vie étudiante, il serait intéressant de voir comment mieux accompagner les étudiants confrontés à des difficultés psychologiques.

Dans quelle mesure la santé mentale des étudiants est-elle prise en compte dans les travaux de la CIM Vie étudiante? Des réunions se sont-elles déjà tenues? Avec quels ministres avez-vous discuté des différents aspects de cette CIM? Des initiatives sont-elles prévues, peut-être en lien avec les recommandations du Centre de prévention du suicide, pour renforcer la sensibilisation et la prévention dans l'enseignement supérieur? Comment le gouvernement peut-il accompagner davantage les établissements d'enseignement supérieur dans le développement de dispositifs de soutien accessibles et efficaces pour les étudiants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – J'ai contacté le vice-premier ministre, Frank Vandenbroucke, afin de solliciter la convocation de la conférence interministérielle Intégration sociale, Logement et Politique des grandes villes. En effet, il m'est apparu plus opportun de travailler sur le bien-être des étudiants et des étudiantes dans le cadre d'une CIM existante plutôt que d'en créer une nouvelle, ce qui entraînerait un temps plus long pour débuter les travaux. J'attends donc son retour et je ne manquerai pas de vous avertir lorsqu'une première réunion sera prévue. Cependant, même si la santé mentale est une composante importante du bien-être étudiant, il n'est pas prévu d'en discuter lors de la CIM consacrée à la précarité étudiante et aux aides auxquelles les étudiantes et étudiants ont droit.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faut poursuivre notre action de manière coordonnée et efficace pour soutenir les étudiants face aux difficultés qu'ils rencontrent. Le rapport parlementaire relatif à la santé mentale des jeunes a posé les bases d'un renforcement des actions dans ce domaine et plusieurs recommandations ont déjà été mises en œuvre: l'amélioration de l'information sur les aides disponibles, la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et le développement de services collectifs, comme les bibliothèques ou les salles d'études.

Par ailleurs, l'administration collabore avec le SPF Santé publique et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) pour déployer des initiatives de soutien à la santé mentale des étudiants. Depuis 2022, des conventions de collaboration ont été conclues avec les pôles académiques afin de prévoir des sessions de groupe destinées aux étudiants, ainsi qu'une meilleure orientation vers l'aide existante au sein et en dehors des établissements. J'en profite pour rappeler que les consultations en santé mentale sont remboursées à 100 % depuis le 1er février 2024 pour tous les jeunes, et ce, jusqu'à l'âge de 24 ans. Dans ce cadre, le lien avec les réseaux de santé mentale a été assuré par la coordination de ces réseaux, en collaboration avec les chargés de projet des pôles académiques sur le même territoire. Le levier des pôles a donc bien été activé.

Par ailleurs, il est indispensable de travailler à une meilleure information quant aux aides disponibles. À ce sujet, l'administration a créé un site internet, www.aides-etudes.cfwb.be, qui rassemble les principales aides existantes destinées aux étudiants, dont celles qui portent spécifiquement sur les dispositifs liés à la santé mentale: lignes d'écoute téléphonique, services compétents dans la prise en charge des soins psychologiques, ressources consacrées au bien-être, etc. Les étudiants peuvent aussi faire appel aux subsides sociaux pour la prise en charge financière des besoins en matière de santé mentale.

J'irai visiter le Centre de prévention du suicide au mois de mai afin de discuter avec les acteurs de terrain. À nouveau, cette thématique ne peut être abordée uniquement par le prisme de la compétence de l'Enseignement supérieur.

L'an dernier, le Parlement de Wallonie a adopté le décret du 10 janvier 2024 modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé concernant la santé mentale et ses services actifs en Wallonie. Ce décret prévoit l'élaboration d'un plan stratégique sur la santé mentale d'une durée de cinq ans. Le projet de plan, dont le pilotage est confié à l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), devrait être établi pour le 31 août 2025. Ce Plan concerne les compétences de la Région wallonne, mais également de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Afin d'accompagner l'élaboration de ce plan et de poursuivre l'ambition de prendre en compte la santé dans toutes les politiques, le ministre Coppieters a décidé de mettre sur pied des groupes de travail auxquels mon cabinet participera.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – La santé mentale est un véritable sujet de société. Je vous remercie d'avoir fait état des recommandations qui ont déjà été mises en œuvre, Madame la Ministre-Présidente. La prévention est effectivement un axe de travail important. Je vous remercie également d'avoir pris contact avec le ministre Vandenbroucke afin de discuter des actions à mener. Vous annoncez une visite au Centre de prévention du suicide. Mon collègue Resinelli et moi-même serions ravis de vous y accompagner. Se concerter avec les acteurs de terrain est essentiel.

5.7 Question de M. Loris Resinelli, intitulée «Les femmes sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes»

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – D'après les récentes statistiques publiées par Statbel, 56,9 % des femmes de 25 à 34 ans étaient diplômées de l'enseignement supérieur en 2024, contre 44,4 % des hommes. Cet écart entre les sexes s'accentue au fil des ans: il était de 5,9 % en 2000 et a atteint 12,5 % en 2024. Cette tendance est particulièrement marquée en Wallonie, où l'écart a atteint 18,4 % en 2023. Bien que la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur ait augmenté au fil des années, il est étonnant de constater que les hommes semblent moins enclins à poursuivre des études supérieures.

Qu'est-ce qui explique l'écart flagrant des niveaux de diplomation entre les hommes et les femmes, Madame la Ministre-Présidente? Les hommes sont-ils davantage dans des filières qui ne requièrent pas un diplôme de l'enseignement supérieur? Quelles sont les filières davantage concernées par un nombre plus important de femmes que d'hommes parmi les étudiants? Quels évolutions ou changements constatez-vous? Les filières STEAM (*Science, technology, engineering, arts and mathematics*) sont-elles en train de voir le nombre de femmes qui y sont inscrites augmenter?

Les aménagements pour permettre aux femmes enceintes ou jeunes mères de suivre leur cursus ont-ils un impact significatif sur ces statistiques? Dans quelle mesure?

Voyez-vous dans cette diminution de la proportion d'hommes diplômés de l'enseignement supérieur des risques de pénurie dans certains domaines? À l'inverse, serait-ce le moment opportun pour les femmes d'investir certaines filières habituellement réservées aux hommes?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le taux de diplomation repris par Statbel concerne la population dans son ensemble et pas uniquement les étudiants. Les personnes diplômées à l'étranger et vivant en Belgique sont prises en compte dans l'enquête et, inversement, il n'est pas tenu compte de nos diplômés qui partent à l'étranger.

Les chiffres reçus de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) ne montrent pas une différence aussi importante puisque les nombres des femmes et des hommes diplômés depuis l'année académique 2014-2015 n'ont que très peu évolué: 11 000 hommes pour 18 000 femmes en 2014-2015; 11 214 hommes pour 18 400 femmes en 2021-2022. Ces chiffres ne nous permettent cependant pas de fournir les raisons de cet écart. Cette problématique relative à l'absence de traitement et d'analyse des données est récurrente. Le transfert de la mission des statistiques vers l'administration et le développement de la plateforme e-paysage devraient résoudre ce problème. J'y travaille d'arrache-pied et je nourris l'espoir de pouvoir répondre rapidement aux questions dont la réponse nécessite des données statistiques.

Selon les derniers chiffres en ma possession, les domaines d'études qui accueillent le plus de femmes sont la science, la santé publique, les sciences de la motricité et les sciences politiques et sociales. La présence de femmes dans les domaines STEAM demeure limitée. Il reste beaucoup à faire pour surmonter les stéréotypes de genre profondément enracinés, promouvoir des modèles féminins inspirants et assurer une équité dans l'accès aux filières STEAM. Le Comité femmes et sciences (CF&S) continue également à agir dans ce domaine.

Les aménagements des cursus pour les femmes enceintes et les jeunes mamans ont avant tout un effet réel pour les étudiantes: cet outil d'inclusion permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Sans chiffres plus globaux, il est toutefois difficile de déterminer les effets de ces mesures.

Le genre n'entre pas en ligne de compte pour déterminer si une filière est en pénurie. Il faut analyser les chiffres globaux des diplômés, mais agir sur l'égalité d'accès des genres dans l'accès aux études doit rester prioritaire: le genre ne devrait jamais être un critère dans le choix d'une formation.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, je rejoins entièrement vos propos. Le genre ne doit jamais être déterminant dans une formation et par conséquent pour l'avenir. Le choix de filière relève du choix personnel de chacun.

Je suis heureux d'entendre que les chiffres de l'ARES indiquent une différence moindre, même si celle-ci subsiste tout de même. J'entends aussi que les dispositifs adoptés pour répondre aux réalités que vivent les femmes enceintes et les jeunes mamans démontrent leur efficacité. C'est une bonne chose et je m'en réjouis. C'est sans doute un exemple encourageant pour envisager d'autres améliorations et pour approfondir notre réflexion au sujet du genre et de l'inclusion au bénéfice des étudiants.

5.8 Question de M. Octave Daube, intitulée «Grève des étudiants le 31 mars»

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre, j'étais lundi aux côtés des étudiants, professeurs, membres des personnels et chercheurs de l'Université libre de Bruxelles (ULB) qui se sont mobilisés. Il n'y avait d'ailleurs pas que les membres de l'ULB qui ont manifesté: à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, à Louvain-la-Neuve, à Liège, à Mons, partout dans le pays, des étudiants et des académiques se sont mobilisés pour dire non aux plans de l'Arizona.

Les professeurs et les étudiants se sont mobilisés en particulier contre l'austérité et ses conséquences dans l'enseignement supérieur. Ils pointent notamment le sous-financement chronique, le manque d'encadrement, le retour de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») ou encore la hausse du minerval des étudiants étrangers dont est victime cet enseignement.

Plusieurs académiques sont aussi intervenus pour faire part de leur colère et de leurs inquiétudes eu égard à la diminution du budget de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et aux coupes dans la recherche scientifique prévues par le gouvernement Arizona. Enfin, le personnel de nettoyage et le personnel administratif de l'ULB ont aussi fait grève pour témoigner du fait que le sous-financement des universités ajoute une pression permanente à des conditions de travail déjà difficiles. Pour rappel, sans ces personnels rarement mis en lumière, nos universités ne tourneraient pas.

Madame la Ministre-Présidente, que répondez-vous à toutes ces personnes qui se mobilisent contre les plans du gouvernement Arizona, mais aussi contre les plans de votre gouvernement en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que pensez-vous de leurs revendications? Avez-vous rencontré les organisations syndicales qui ont fait grève lundi passé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-

francophones. – J'ai en effet pris connaissance des mobilisations récentes au sein de nos universités et de nos écoles supérieures des arts (ESA), lors desquelles étudiants, étudiantes et membres du personnel ont exprimé leur positionnement quant aux politiques menées par les différents exécutifs, tant de l'État fédéral que de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette dernière évolue dans un contexte budgétaire difficile, alors que des mesures ont été prises pour l'adoption du budget 2025. Parmi celles-ci, figure la non-indexation des dotations de plusieurs structures de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Considérant que les établissements d'enseignement supérieur ont évolué sur la base du système d'enveloppe fermée, cette mesure de non-indexation ne leur a pas été appliquée, et ce, afin de préserver les budgets qui leur sont dédiés. Je veille à préserver des moyens dédiés à l'enseignement supérieur. Ainsi, la seule mesure d'économie réalisée sur une subvention très spécifique destinée aux établissements d'enseignement supérieur a fait l'objet d'une mesure de compensation. Celle-ci permet la levée de nouvelles recettes auprès d'une partie limitée de la population des étudiants ressortissants d'un pays hors de l'Union européenne et que nous accueillons au sein de nos établissements.

Les groupes de travail se réunissent toujours au sujet du financement de l'enseignement supérieur. Les universités et des hautes écoles sont impliquées. Les organisations syndicales ne m'ont pas demandé de rendez-vous en lien spécifique avec la grève qu'ils ont menée lundi dernier. Toutefois, je reste fidèle à mes engagements en termes de dialogue et de concertation: mon cabinet est en contact régulier avec les organisations syndicales et de multiples rencontres sont organisées à mon cabinet.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, M. Evrard et vous-même avez en permanence à la bouche des mots que je ne peux plus entendre: «le contexte budgétaire difficile». Vous nous dites qu'ici, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les choses sont très difficiles, comme si nous étions dans une bulle et que le reste de la société n'existait pas. L'Union européenne a décidé d'investir 600 milliards d'euros dans l'armement. Cela fait des décennies qu'on nous dit qu'il n'y a d'argent nulle part. Or 600 milliards d'euros sont dégagés du jour au lendemain pour l'armement! Et nous allons suivre exactement la même politique au niveau du gouvernement Arizona, auquel participe votre parti, de même que le MR.

En d'autres termes, aux niveaux fédéral et européen, on nous dit qu'il y a énormément d'argent à investir dans l'armée et qu'on ne va surtout pas toucher aux grosses fortunes, alors qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, «le contexte budgétaire est très difficile» et nous ne pouvons dès lors rien faire pour nos universités... Pour rappel, au début de l'actuelle législature, vous avez tout de même promis de refinancer l'enseignement supérieur. À cet égard, cette mesure de non-indexation dont vous semblez vous satisfaire ne suffit pas.

J'espère sincèrement que vous allez tenir votre promesse. Les universités ont absolument besoin d'un refinancement. Vous n'étiez pas là précédemment – ce qui est bien votre droit – pour assister aux auditions sur l'enseignement spécialisé, mais plusieurs personnes sont intervenues pour rappeler que la pression subie par les services sociaux des établissements est extrêmement difficile à vivre. Il en va de même pour les équipes de nettoyage, pour les professeurs, pour les assistants… Les universités ont besoin d'argent. Je ne peux plus vous entendre dire que le contexte budgétaire est très difficile, alors même que vous ne tenez pas votre parole!

5.9 Question de Mme Manon Vidal, intitulée «Plan contre les violences sexistes et sexuelles»

5.10 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Établissements d'enseignement supérieur: harcèlement sexuel et sexiste au sein du personnel»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Manon Vidal (PTB). – Nous avons tous été choqués par la décision de justice prise la semaine dernière en Flandre: un étudiant a été reconnu coupable de faits qualifiés de viol, mais n'a reçu aucune peine. Le juge a en effet souhaité ne pas mettre à mal un étudiant dont il a qualifié de «brillant» le futur dans sa future profession de gynécologue. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une «personne talentueuse et engagée sur les plans professionnel et privé». À la suite d'une telle décision, plusieurs rassemblements massifs d'étudiants se sont tenus à Louvain, à Gand, à Anvers et à Bruxelles: les étudiants y ont exprimé leur colère face à cette impunité et ils ont exigé que des mesures concrètes soient prises rapidement.

Cela fait des années que les étudiants demandent plus de moyens afin que ces violences sexuelles soient combattues. Par exemple, nous avons eu les mouvements «Balance ton folklore» il y a cinq ans et «Balance ton bar» il y a quatre ans.

Chaque année, des faits de violences sexuelles éclatent à différents niveaux dans les universités et hautes écoles. Plus que jamais, il est temps d'accorder du financement et des moyens pour lutter contre ces violences. Comment est-il possible qu'à l'ULB, la Cellule d'accompagnement pour le respect des étudiants et étudiantes (CARE) ne compte que quatre travailleuses en équivalent temps plein (ETP) pour protéger et sensibiliser près de 40 000 étudiants? Désormais, il n'est plus possible de se cacher derrière de beaux discours; il faut agir et débloquer des moyens financiers. Voilà le nerf de la guerre!

Madame la Ministre-Présidente, vous avez lancé il y a quelque temps un groupe de travail pour répondre à cette problématique qui n'est pas neuve. À quelle date disposerez-vous d'un rapport avec les solutions proposées par ce groupe de

travail? Quelle est la composition de ce dernier? Dans le cadre de ses actions, le groupe de travail est-il amené à rencontrer des acteurs connaissant la problématique, comme les cellules de prévention des universités, le syndicat étudiant ou bien les cercles folkloriques?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Une enquête interne menée au sein de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a récemment révélé des données particulièrement inquiétantes quant au harcèlement moral et sexiste subi par une partie du personnel dans l'enseignement supérieur. Selon cette enquête, 21,7 % des femmes membres du personnel estiment avoir été victimes de harcèlement moral au cours des douze derniers mois. De plus, les discriminations subies par les femmes et le harcèlement sexuel d'ambiance figurent parmi les problématiques les plus récurrentes dans cet environnement universitaire. Ces données corroborent les conclusions du rapport «BEHAVES» (Bien-être, harcèlement et violences dans l'enseignement supérieur) et mettent en lumière une problématique à laquelle nous sommes particulièrement attentifs.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris connaissance de cette enquête et des conclusions qui en découlent? Comment analysez-vous ces données? Avez-vous pris contact avec l'UCLouvain pour en discuter? Une mise en œuvre effective des recommandations du rapport «BEHAVES» aurait-elle permis d'améliorer cette situation? Le cas échéant, quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer leur application dans les établissements concernés? Enfin, pouvez-vous faire le point sur les travaux des quatre groupes de travail créés dans ce cadre?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame Vidal, vous serez sans doute ravie d'entendre que M. Ismaël Nuino, député fédéral, déposera une proposition de loi modifiant la réglementation qui a donné lieu au jugement à la suite du viol que vous avez évoqué.

La déléguée du gouvernement auprès de l'UCLouvain m'a informée que la présentation de l'enquête «Pulse-T» au conseil d'administration de l'UCLouvain a eu lieu le 21 mars dernier. Cette enquête, réalisée durant les mois de novembre et de décembre 2024, est plus globale que l'enquête «BEHAVES» puisqu'elle concernait la qualité de vie au travail des membres du personnel et pas seulement le harcèlement ou les violences sexistes et sexuelles. Les chiffres présentés sont alarmants, mais, hélas, ils ne sont pas surprenants: 19 % des membres du personnel ressentent avoir été victimes de harcèlement moral au cours des douze derniers mois.

Si les deux enquêtes ont évidemment des points de convergence, elles n'avaient pas pour vocation d'être comparées à la base. L'objectif de l'UCLouvain était de mesurer ces comportements indésirables et d'avoir des chiffres propres à cet établissement, ce qui n'était pas le cas avec l'étude «BEHAVES». C'est à partir de ces résultats que l'UCLouvain entend définir des plans d'action ciblés en fonction

des catégories de personnel, mais également consolider les actions déjà opérationnelles au niveau préventif et curatif.

Selon mes informations, l'UCLouvain a entamé, notamment grâce à cette enquête, un processus d'amélioration continue de la qualité de vie au travail avec le ferme objectif de corriger les choses qui doivent l'être et de remesurer ces indicateurs dans quatre ans. La déléguée du gouvernement attire mon attention sur le fait que la vice-rectrice à la politique du personnel est très attentive au harcèlement, aux violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, cette préoccupation était au cœur de son programme lorsqu'elle s'est portée candidate au poste.

Pour la plupart, les établissements ont lancé des politiques de lutte contre le harcèlement. En effet, au début du mois de janvier, je vous avais annoncé que plusieurs groupes de travail seraient lancés concernant le projet «BEHAVES». Je vous confirme que les quatre groupes de travail prévus – à savoir les trois groupes de travail pour les points de contact «harcèlement» et le groupe de travail sur les textes légaux – se sont réunis à trois reprises, comme cela avait été prévu et annoncé. Une dernière séance a été organisée le mercredi 26 mars dernier pour l'ensemble des participants afin de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des travaux.

Treize rencontres ont eu lieu au total, réunissant des représentants du monde de l'enseignement supérieur. S'y sont joints, pour certaines rencontres, des représentants d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), de la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Réseau Prévention Harcèlement, de la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), des syndicats, mais aussi des représentants de fédérations professionnelles et de structures existantes telles que Safesa (Soutien à la culture du consentement et aux espaces d'apprentissages safe), CARE ou encore la cellule «harcèlement» de la Haute École Charlemagne. C'est à partir de cette synthèse que l'administration me proposera un plan d'action qui collera aux réalités et aux attentes du terrain.

Les échanges qui ont eu lieu dans les différents groupes de travail ont été constructifs et enrichissants. Ma conseillère, qui a assisté à un grand nombre de ces séances, m'a confirmé que les acteurs de terrain attendent beaucoup de notre gouvernement et je partage le sentiment d'urgence.

Le plan d'action devra répondre prioritairement aux besoins de protection que les étudiants réclament. Il devra également permettre aux professionnels d'être formés et outillés pour gérer des situations de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement et de discrimination. Ce plan sera chiffré et pragmatique afin de permettre de bénéficier rapidement des moyens nécessaires. Comme je m'y suis engagée, je le présenterai en avril prochain.

Mme Manon Vidal (PTB). – Si les étudiants se mobilisent en nombre sur les différents campus à propos des violences sexuelles, c'est qu'ils s'estiment livrés à eux-mêmes. Les chercheuses qui ont rédigé le rapport «BEHAVES» ont avancé plusieurs propositions. Les étudiantes elles-mêmes en ont fait tout autant: elles demandent par exemple des lieux d'accueil et d'accompagnement uniformes dans tous les établissements, des cellules multidisciplinaires avec des psychologues, mais également des aides juridiques, des cellules externes de contrôle ou encore des «points violets». Ceux-ci existent en Espagne: il s'agit de points visibles de prévention, qui sont installés lors d'évènements festifs et où il est possible de signaler des comportements transgressifs.

Toutes ces propositions existent, mais nécessitent des moyens. Il est temps d'investir dans la sécurité des femmes, dans la prévention et dans la formation. C'est la seule façon pour mettre un terme aux violences sexistes et sexuelles.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends que les groupes de travail s'organisent et que des réunions ont lieu. Je reste préoccupé, car l'élément qui ressort d'une enquête plus large est le harcèlement du personnel. Cela montre la gravité du problème dans cette institution.

Vous nous présenterez un plan d'action en avril, mais que faire dès à présent pour éviter que pareille situation se reproduise? Ne faudrait-il pas demander aux institutions ce qu'elles mettent sur pied à très court terme? Nous ne pouvons attendre que les recommandations du rapport «BEHAVES» soient mises en œuvre pour agir. Nous ne pouvons pas accepter que les étudiants, les membres du personnel enseignant et les chercheurs soient harcelés. Il faut agir à deux niveaux.

J'attends beaucoup de votre part pour, d'un côté, apporter des garanties et des protections supplémentaires à très court terme et, de l'autre côté, mettre en œuvre ces recommandations à moyen terme. J'espère aussi que, lors de l'ajustement budgétaire, vous dégagerez des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre votre plan d'action, sans quoi vos intentions resteront du bavardage!

5.11 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Fausses universités: état de la situation et évaluation du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Les dernières informations sur les fausses universités font état de 41 établissements, identifiés par le SPF Économie, qui usurpent le titre d'université ou de haute école sans reconnaissance officielle. Ces structures vendent des formations non reconnues, induisant ainsi les étudiants en erreur et mettant en péril leur avenir académique et professionnel. Malgré le décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la

transparence des établissements non reconnus, des cas d'escroquerie continuent d'être signalés. De nombreux étudiants, parfois après plusieurs années d'études et des investissements financiers considérables, découvrent que leur diplôme n'a aucune valeur sur le marché de l'emploi ou qu'ils ne peuvent pas poursuivre des études supérieures reconnues.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous des chiffres récents sur l'ampleur de ce phénomène et du nombre actuel de fausses universités? Quels arrêtés ont-ils été pris pour appliquer concrètement le décret de 2018? Quelles mesures concrètes prévoyez-vous pour améliorer l'information des étudiants et des familles afin de prévenir ces arnaques? Envisagez-vous la publication d'une liste officielle des établissements non reconnus, afin d'éviter que d'autres jeunes se fassent piéger? Depuis l'entrée en vigueur du décret de 2018, combien d'établissements ont-ils été sanctionnés? Quelles suites ont-elles été données aux cas d'établissements identifiés comme frauduleux par le SPF Économie? Allez-vous renforcer les contrôles et les sanctions contre ces établissements, et si oui, de quelle manière?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la mention de fausse université doit être nuancée. Il est souvent fait appel à ce vocable pour désigner des établissements privés d'enseignement. Il est regrettable de mettre tous les opérateurs dans le même panier. Certains d'entre eux offrent en effet des formations de qualité et exercent leurs activités en toute légitimité. Je vous rappelle que la liberté d'enseignement est inscrite dans la Constitution.

À ce stade, et contrairement à ce qui existe en Communauté flamande, il n'est pas possible de reconnaître l'enseignement privé dans le système d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Bien entendu, nous souhaitons faire la chasse aux opérateurs dont les activités seraient considérées comme frauduleuses et/ou qui ne respectent pas le prescrit légal. Je reviendrai plus loin sur les modalités de contrôle existantes.

Comme vous l'indiquez dans votre question, le décret du 28 juin 2018 visait à assurer la transparence des établissements non reconnus. Il faut d'emblée signaler que le dispositif était et reste limité aux établissements privés dont les formations sont dispensées en français et organisées en région de langue française ou dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale.

Le décret du 23 novembre 2023 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études est venu préciser le champ d'application du dispositif, car il oblige les établissements concernés à associer, sur tous leurs supports de communication et leurs documents d'inscription, la mention de non-reconnaissance de la formation à celle d'une éventuelle reconnaissance par une législation étrangère. Ce décret renforce les sanctions qui peuvent dorénavant aller jusqu'à l'imposition de

mesures pénales à l'encontre des établissements qui contreviennent à la réglementation.

Ce décret est entré en vigueur en février 2024. Son arrêté d'exécution portant sur les modalités de notification est, quant à lui, entré en vigueur le 15 mars 2024. Dès son entrée en vigueur, l'administration a envoyé une information complète à tous les établissements privés dont elle avait connaissance et qui entraient dans le champ d'application du décret du 23 novembre 2023. Cette information attirait l'attention des établissements sur la nouvelle réglementation en la précisant clairement, ainsi que sur les modalités de notification découlant de son arrêté d'application. Pas moins de trente établissements ont été contactés afin qu'ils se notifient auprès de l'administration. Celle-ci a reçu dix-neuf réponses et quinze établissements ont obtenu une attestation de notification, car ils répondaient aux prescrits du décret. Actuellement, six font l'objet d'un dépôt de plainte, avec constitution de partie civile. Sept plaintes sont toujours pendantes.

La publication d'un cadastre des établissements non reconnus a quant à elle fait l'objet d'une réflexion. La nature des établissements privés est volatile. Nous constatons des changements d'appellation, de statut juridique, des changements d'adresse, de site internet, de contenu du site internet et des modifications des activités. Cela induit une complexité dans l'organisation du contrôle et contre-carre la publication d'un cadastre exhaustif de ces établissements. Cela serait même contre-productif pour les étudiants. La création d'une liste noire n'a pas été envisagée pour la même raison, mais aussi pour ne pas discréditer la réputation d'établissements privés reconnus par des systèmes étrangers, en les assimilant à des opérateurs dont les activités pourraient être considérées comme frauduleuses ou de moindre qualité.

C'est d'ailleurs le recours à une liste blanche des établissements reconnus, soit ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui semble être l'option la plus pertinente. L'accès aux listes d'établissements reconnus et aux formations offertes par ce biais est largement assuré sur différents portails, dont www.enseignement.be et www.mesetudes.be ou encore www.studyinbelgium.be. La publication du cadastre des établissements reconnus permet d'atteindre notre objectif qui est de protéger les étudiants.

Quant au contrôle, l'administration opère une veille permanente en vérifiant les sites internet des établissements dont elle a connaissance. Lorsque les sites ne sont pas ou plus en conformité avec les prescrits du décret du 23 novembre 2023, l'administration envoie un rappel à l'ordre ou des demandes de notifications sur les activités de l'établissement. En revanche, il est difficile de faire beaucoup plus, sachant que tous les établissements ne disposent pas forcément d'un site et agissent parfois exclusivement par le biais des réseaux sociaux.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, j'entends que des actions sont entreprises. Cette idée de liste blanche assure déjà une certaine

transparence au niveau de l'information. Je reste tout de même un peu interpellé par le fait que seuls les établissements que l'administration connaît ont été contactés. Cela laisse à penser qu'il reste encore des opérateurs frauduleux qui échappent au contrôle. Nous allons assurer le suivi des six dépôts de plaintes. Il serait intéressant de voir les moyens octroyés à la veille permanente pour s'assurer qu'elle est véritablement permanente.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h35*.